

se présentent et déclarent qu'ils sont prêts à payer leur part pour l'éclairage de la rue du village. On prie le secrétaire de rédiger un règlement à ce sujet, mais les conseillers se prononcent à 2 contre 1, ce qui reporte l'étude du projet au 15 novembre. Au début de la séance à 7 heures p.m., quatre cultivateurs menacent le conseil de procédures. Le règlement numéro 54 n'est pas adopté. Un autre règlement numéro 55 est adopté et on nomme un conseiller responsable de l'application du règlement suivant: « Afin d'assurer le meilleur éclairage possible, il devra y avoir 7 lampes de 100 chandelles, placées à environ 800 pieds les unes des autres. » Le prix total est de 25 \$ par lampe annuellement. Une contribution volontaire de 60 \$ par les gens du village et de 95 \$ par les cultivateurs est assurée pour 10 ans; c'est le conseil qui défraie la différence.

Le 4 avril 1927, le conseil reçoit une requête de plusieurs cultivateurs du chemin Craig. Ils demandent que ce chemin soit gravelé sur toute la longueur traversant la paroisse. On veut que le gouvernement contribue par un octroi de 75 % de l'évaluation de 82600 \$.

Le 6 juin 1927, une demande est faite au gouvernement pour la présence de deux policiers qui verront au maintien de l'ordre à l'occasion de la bénédiction des cloches à l'église, le 12 juin 1927. Le conseil accepte de payer 2 \$ à chacun des policiers.

Le 3 janvier 1928, il est résolu de graver le chemin Craig dans les limites de la paroisse, en commençant devant l'église et en allant vers le nord et vers le sud. L'octroi du gouvernement est de 50 %.

Les recettes de l'année 1927 sont de 3877,83 \$.

Le 12 mars 1928, la compagnie St. Francis Light & Power Co. offre une réduction de 20 % sur l'éclairage domestique si le conseil ajoute une lampe de rue additionnelle.

Le 3 décembre 1928, les comptes sont acceptés pour le coût du dynamitage de la petite île en bas du pont Francoeur. Cette île retenait les galces

et causait des embâcles au printemps.

Le 4 mars 1929, le gouvernement prend à sa charge les chemins gravelés en 1928. À la même séance, le conseil engage deux policiers qui ne seront pas rétribués; ce sont messieurs Napoléon Bilodeau et David Demers.

Le 4 juin 1929, par résolution, le conseil décide d'aviser le gouvernement de la province que le travail fait le dimanche augmente et il demande que la loi dominicale soit observée. On décide aussi de prendre des assurances accidents de travail pour tous les employés qui travaillent à la journée.

Le 7 janvier 1930, on demande au gouvernement fédéral d'abolir ou modifier les taux de péage sur le pont de Québec. Dans une lettre datée du 4 janvier, monsieur Amédée Gilles Montminy demande au conseil de maintenir une ou deux boîtes téléphoniques sur le parcours des lignes et de consentir ou garantir une somme de 300 \$ par année, déduction faite des revenus de ces stations payantes.

Le 3 mars 1930, le pont du Bras nord sera construit par Wilbrod Champagne pour 11245 \$. Le 7 avril, on donne le nom de pont Galipeault à ce pont.

En janvier 1931, par un jugement de la Cour supérieure, une nomination de maire et de conseillers est annulée.

Le lieutenant-gouverneur fixe la date pour une autre élection au 9 mars 1931. Les contribuables voteront par vote secret pour la première fois.

Le 13 août 1934, le contrat de construction du pont de la rivière aux Pins est accordé à Alfred Béland pour la somme de 4370,75 \$.

Le 7 décembre 1936, le conseil avise la Shawinigan Water & Power Co. que le contrat d'éclairage des rues arrive à échéance et que l'on ne paiera plus pour l'éclairage des rues.

En mars 1937, une résolution est passée pour condamner le communisme qui s'implante un peu partout à ce qu'il paraît. La résolution demande aussi au gouvernement d'être très sévère pour l'admission des immigrants.

Le 25 mai 1937, un contrat de la Shawinigan Water & Power Co. est accepté pour l'éclairage des rues, des maisons et des bâtiments dans tout le village. On pourra aussi se servir de l'électricité comme force motrice ou pour le chauffage. Une ampoule de 100 watts brille dans chaque lampe de rue. Un contrat de 5 ans est signé pour un montant de 15 \$ par année pour chaque lumière.

Le 7 août 1939, le pont sur la rivière du rang Bras sud sera construit pour 4437 \$.



Salle municipale de Saint-Gilles, à l'automne 1977



Le 2 mars 1942, une résolution est passée pour exempter les fils de cultivateurs du service militaire - obligatoire. La deuxième Guerre mondiale fait rage en Europe depuis septembre 1939.

Le 18 décembre 1943, le maire L.O. Tardif achète un terrain au coût de 300 \$ pour bâtir la salle paroissiale. La salle sera construite au printemps et tout le bois nécessaire est offert - gratuitement par madame Ross. Ce bois sera coupé bénévolement durant l'hiver par ceux qui peuvent donner un coup de main.

Le 3 juillet 1944 est adopté le règlement numéro 90 pour l'incorporation des « parts de clôture » le long des routes de la municipalité.

Le 29 mai 1945, un référendum est nécessaire pour la construction de la salle municipale.

Le règlement numéro 96 décide l'achat d'une pompe à incendie au prix de 1200 \$.

Le 5 août 1946, le conseil autorise tous les propriétaires du village, entre les chapelles situées au nord et au sud, à construire des trottoirs de 40 pouces de large sur toute la façade de leur terrain.

Le 7 janvier 1947, on accorde le droit à une association d'entretenir les chemins pour la circulation automobile durant l'hiver.

Le 2 juin, plusieurs cultivateurs demandent que les rentes seigneuriales soient abolies; on en fera la demande au gouvernement. On demande aussi un octroi plus élevé pour l'abattage des ours qui sont nuisibles aux moutons.

Le 7 mars 1949, le conseil demande au gouvernement de continuer les travaux d'amélioration du chemin Craig qui ont débuté en 1948.

Le 4 juillet 1949, le conseil reçoit du gouvernement la certitude que le pont Devlin, qui a tant fait parler de lui, sera construit. On remarque que depuis le 5 juin 1947, tous les avis et règlements sont rédigés en français seulement alors qu'ils étaient rédigés en anglais et en français auparavant.

Le 7 novembre 1949, puisque la construction du pont Devlin est ter-

minée, le conseil décide par résolution que ce pont portera le nom de pont O'Hurley.

Le 1^{er} mai 1950, on décide d'acheter une pompe à incendie avec les accessoires au prix de 1200 \$.

En l'année 1950, l'association des chemins d'hiver décide que la route du pont Francoeur sera entretenue pour les automobiles, tout comme le chemin Craig et le village.

Le 5 février 1951, le conseil demande à la compagnie Téléphone National de voir à l'amélioration du service car il y a actuellement 18 abonnés sur la même ligne et plusieurs attendent pour avoir le téléphone.

Le 5 mars 1951, le conseil de Saint-Gilles remet à celui de Saint-Patrice le lot numéro 212 (Petit lac); à la même assemblée, on demande à la compagnie Shawinigan Water & Power Co. de desservir les rangs Saint-Pierre nord, Sainte-Anne et Saint-Antoine.

Le 3 décembre 1951, le droit de chasse est interdit dans les boisés de la Seigneurie de Saint-Gilles.

En octobre 1952, on choisit 26 pompiers volontaires.

Le 29 septembre 1956, la municipalité comparait devant la Régie des services publics pour l'audition d'une plainte de mauvais service déposé contre la Compagnie de Téléphone du Bas Saint-Laurent. La compagnie est condamnée et elle devra desservir toute la municipalité pour le 1^{er} septembre 1957.

Le 1^{er} octobre 1956, le règlement numéro 138 décrète la municipalisation des chemins d'hiver.

Le 4 février 1957, par le règlement numéro 140, on impose une pénalité aux personnes qui font venir les pompiers pour une fausse alarme.

Le 3 juin 1957, la municipalisation de l'éclairage des rues du village est décrétée par le règlement numéro 142. La partie non éclairée paiera le ½ de la partie éclairée. À la suite du référendum, il y a 87 voteurs qui sont tous en faveur de cette décision.

Le 3 mai 1958, on passe une résolution pour demander au gouvernement de faire observer la loi qui interdit la

littérature obscène.

Le 4 juillet 1960, le conseil constate par résolution que la construction du nouveau pont du rang Sainte-Anne est terminée. Il remplace le dernier pont couvert à Saint-Gilles.

Le 6 septembre 1960, par résolution, on décide de louer un terrain de monsieur Eddy Sylvain pour y déposer les déchets des contribuables.

Le 6 mai 1961, un règlement permet la vente de bière et de spiritueux dans les limites de la municipalité.

Le 19 mai 1961, à la suite du référendum concernant la vente de spiritueux et bière, voici le résultat. Le total des votes est de 386:

Bulletins rejetés: 6
Bulletins abîmés: 3
Votes en faveur: 251
Votes contre: 126

Le règlement numéro 154 est accepté avec une majorité de 125 votes.

Le 3 juillet 1961, on décide d'installer un nouveau système de chauffage à la salle municipale, au montant de 1772 \$ payable en 5 ans.

Le 2 décembre 1963, une résolution autorise la location du terrain de l'ancienne école du village servant maintenant de stationnement municipal. On paiera 5 \$ par année à la commission scolaire.

Le 4 janvier 1965, on décide d'acheter un camion à incendie et de l'équipement pour un montant de 20456,94 \$.

Le 30 avril 1965, en début d'après-midi, une conflagration majeure a lieu sur la rue Principale; six bâtiments sont détruits ou endommagés par le feu, dont l'hôtel appartenant à Alzire Faucher et les maisons de Claire Gagné et d'Édouard Tardif, situés du côté ouest de la rue Principale. Du côté est, la maison d'Annie Daly (Cyrille Blais aujourd'hui) est lourdement endommagée, tandis que les maisons voisines souffrent de la chaleur. La station-service de Jean-Luc Montminy est située non loin de là et les pompiers doivent empêcher le feu de s'en approcher. Plusieurs pompiers des municipalités voisines, avec leurs équi-

pements, sont dépêchés sur les lieux et chaque municipalité se voit confier des tâches et responsabilités afin d'empêcher la situation de s'aggraver, car la journée est chaude, le temps est sec et les vents soufflant d'ouest en est sont forts. Au plus fort du brasier, des tisons ont été transportés par le vent de l'autre côté de la rivière Beaurivage et ont allumé des foyers d'incendie dans le champ appartenant à Fenêtre Élite Inc. aujourd'hui. Après des heures de travail acharné, les sapeurs réussissent à empêcher l'incendie de se propager à d'autres bâtiments et à contrôler les flammes en fin d'après-midi.

Le 7 juin 1965, le conseil paie les sommes suivantes pour les pompiers qui sont venus de l'extérieur pour prêter main-forte lors du sinistre du 30 avril dernier:

Saint-Flavien: 162 \$
 Saint-Patrice village: 200 \$
 Sainte-Agathe: 568 \$
 Leeds: 210 \$
 Saint-Agapit: 475 \$
 Dosquet: 310 \$
 Saint-Agapitville: 48 \$
 total: 1973 \$

Le 4 octobre 1965, on passe un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-pompe au montant de 21 684,36 \$ payable sur une période de 5 ans.

Le 7 mars 1966, une résolution est passée se prononçant en faveur de la

peine de mort.

Le 4 mars 1968, une résolution décrète que l'on est contre la fermeture de la gare de Saint-Agapit.

Le 6 janvier 1969, par l'adoption du règlement numéro 173, les rues du village seront désignées par des noms.

Le 3 février 1969, le conseil décide d'acheter un deuxième camion à incendie (camion-citerne). Le maire et les conseillers seront rémunérés pour la première fois, et ce, pour l'année 1968.

Le 2 juin 1969, le contrat de construction pour l'édifice de la protection publique sur la rue O'Hurley est accordé pour la somme de 18 865 \$.

Le 2 avril 1973, on adopte une résolution pour former un comité pour l'étude de la construction d'un centre récréatif municipal (aréna).

Le 30 avril 1973, le conseil passe une résolution décrétant la construction de l'aréna.

Le 7 mai 1973, une résolution autorise l'achat d'un terrain de monsieur Azarias Montminy pour la construction du centre récréatif municipal.

Le 7 octobre 1974, par le règlement numéro 184, le numérotage des maisons et bâtiments est réglementé.

Le 7 juin 1976, le conseil municipal accepte la démission de ses deux derniers constables.

Jusqu'à cette date, la municipalité avait ses propres constables, portant

uniforme et arme, pour le maintien de l'ordre lors d'activités tenues sur le territoire de la municipalité.

Le 2 août 1976, une résolution est passée accordant le contrat à la Firme Bolé Inc. pour l'installation de la glace artificielle à l'aréna.

Le 10 août 1976, le conseil municipalise la cueillette des ordures ménagères dans toute la municipalité.

Le 2 janvier 1978, par le règlement numéro 197, on décrète qu'il faudra dorénavant un permis de construction pour ériger un bâtiment dans la municipalité. On adopte également le budget pour l'année 1978, au montant de 75 000 \$. L'évaluation totale pour la municipalité est de 4 441 450 \$. On procède à l'achat du terrain voisin de monsieur Benoît Boutin pour élargir l'entrée de la rue Hamel.

Le 6 février 1978, monsieur Lionel Bilodeau voit sa soumission acceptée pour l'achat de la maison acquise par la municipalité au coin de la rue Hamel. Cette maison sera déménagée en face de chez monsieur Jules Fortier.

Le 1^{er} mai 1978, on procède à l'achat du monument commémoratif du 150^e anniversaire de fondation de la paroisse, de monsieur Raymond Nadeau, au coût de 1 666 \$. C'est le monument situé devant l'église. On ouvre la rue des Pins et la rue des Ormes.



Édifice de la protection publique construit en 1969



Centre récréatif de Saint-Gilles au milieu des années 1980



Le 1^{er} octobre 1978, monsieur Roger Baron est élu conseiller municipal en remplacement de monsieur Gervais Demers, décédé accidentellement. Monsieur Demers fut heurté par une automobile, presque en face de chez lui, alors qu'il allait secourir une personne qui venait tout juste d'avoir un accident de la route.

Le 4 décembre 1978, monsieur Joseph Montminy est nommé concierge à la salle municipale, en remplacement de monsieur Valère Bolduc qui a occupé cet emploi pendant plus de trente ans.

On adopte le budget pour l'année 1979 le 26 décembre 1978. Il sera de 176200 \$ avec un rôle d'évaluation totale de 4509280 \$.

C'est le 5 février 1979 qu'on ouvre la partie de la rue Gagné se dirigeant vers l'ouest à partir de la rue du Couvent.

Le 2 avril 1979, le conseil donne son autorisation pour la signature d'un protocole d'entente avec la Commission Scolaire de Lotbinière pour louer un local de bibliothèque municipale.

Le règlement pour l'implantation de la bibliothèque municipale est adopté le 7 mai 1979.

Le 4 septembre 1979, le conseil accepte par résolution de faire partie d'une entente intermunicipale pour la protection en cas d'incendie avec les municipalités de Saint-Narcisse, Saint-Bernard, Saint-Isidore et Saint-Lambert. L'entente prend effet le 15 septembre 1979.

Le 4 février 1980, on accepte les rues du Ruisseau et Bouffard.

C'est le 3 mars 1980 qu'on adopte le règlement numéro 201 autorisant une entente entre les municipalités du comté pour la gestion des déchets.

Le budget 1980 est adopté le 8 avril 1980 au montant de 145100 \$.

Le 2 septembre 1980, le conseil adopte la résolution qui autorise la municipalité à acquérir les terrains nécessaires pour l'élargissement et la réfection du rang Bras nord. Cette route devenait parfois difficilement praticable lors du dégel printanier.

Le 6 octobre 1980, le règlement numéro 204 régissant l'entente intermunicipale sur le site d'enfouissement de Saint-Flavien est adopté.

Le 1^{er} décembre 1980, le conseil adhère à la Municipalité régionale de comté de Lotbinière, remplaçant le Conseil de comté de Lotbinière.

On adopte le budget de l'an 1981 le 8 décembre 1980 au montant de 164996 \$.

Le 9 février 1981, on autorise la compagnie Bolé Inc. à faire des travaux pour installer un système de récupération de chaleur à l'aréna pour un montant de 20500 \$.

C'est le 1^{er} juin 1981 que la Municipalité de Saint-Gilles autorise la Municipalité de Saint-Agapit à creuser un puits d'eau potable sur une partie du lot 152 de Saint-Gilles, pour alimenter le réseau d'aqueduc.

La rue Grondin est acceptée le 3 août 1981, de même que la rue

Place Bellevue.

Le budget 1982 est accepté le 21 décembre 1981 pour une somme de 197800 \$.

Le 3 mars 1982, la municipalité accepte de faire partie d'une entente intermunicipale en cas d'incendie avec les municipalités de Sainte-Agathe Village, Sainte-Agathe Paroisse, Canton Nelson, Dosquet, Saint-Patrice Village, Saint-Patrice Paroisse, Saint-Sylvestre Village, Saint-Sylvestre Paroisse, Leeds et Lyster.

Le 7 juin 1982, le conseil accepte de prêter un local au sous-sol de la salle municipale pour les œuvres de la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Le 5 juillet 1982, le conseil adopte une résolution demandant à René Lévesque, Premier ministre du Québec, et à Rodrigue Biron, député de Lotbinière, de faire les efforts nécessaires pour éviter la fermeture des Industries Unik Ltée.

Le 20 décembre 1982, on adopte le budget pour l'année 1983 au montant de 234800 \$.

Le 3 janvier 1983, on achète un camion de monsieur Léonard Aubert, pour le service de protection publique.

C'est le 6 juin 1983 qu'on accepte l'ouverture de la rue des Épinettes. On autorise également l'emploi d'une somme de 4000 \$ pour l'aménagement d'un terrain de balle derrière l'aréna.

Le 19 décembre 1983, le budget pour l'an 1984 est adopté au montant de 292436 \$. L'évaluation totale est de 25525900 \$.



Le terrain de balle en octobre 2002

Le 3 juillet 1984, monsieur Gustave Grondin démissionne comme chef pompier et inspecteur municipal; le 6 août 1984, monsieur Jules Fortier est nommé inspecteur municipal.

Le 1^{er} octobre 1984, le conseil adresse une lettre de remerciement au député Rodrigue Biron pour la réfection et le revêtement de la route 218.

Le 5 novembre 1984, monsieur Fernand Boutin est nommé chef pompier.

Le 4 février 1985, la municipalité appuie Québec-Téléphone dans sa demande auprès de la Régie des services publics afin d'obtenir l'abolition des tarifs interurbains pour les appels téléphoniques entre Saint-Gilles et Québec.

Le 1^{er} avril 1985, on appuie Vidéotron auprès du CRTC pour la venue de la câblodistribution à Saint-Gilles.

Le 6 mai 1985, la municipalité fait une demande d'aide à Urgence-Environnement suite aux dégâts causés par la rivière Beauvillage au dernier printemps.

Des élections ont lieu à la mairie le 3 novembre 1985 entre monsieur Rodrigue Lepage, monsieur Benoît Demers et monsieur Robert Samson. Ce dernier est élu.

Le 26 décembre 1985, le conseil adopte le budget 1986 au montant de 298965\$. L'évaluation totale est de 26628100\$.

C'est le 2 février 1986 qu'on adopte comme nom officiel (gentilé) les termes Gillois et Gilloises pour désigner les habitants de Saint-Gilles.

C'est le 3 mars 1986 que l'inspecteur municipal, monsieur Jules Fortier, donne sa démission.

Le 7 avril 1986, on décide que toutes les lampes de rues de la municipalité seront remplacées par des lampes au mercure.

Le 24 avril 1986, monsieur Jean-Guy Gagné est nommé inspecteur municipal.

Le 2 juin 1986, la municipalité fait l'acquisition d'un nouveau camion-citerne pour le service des incendies.

Le 1^{er} décembre 1986, monsieur René Aubert est nommé secrétaire-trésorier-adjoint. Il est assermenté le

4 décembre 1986.

Le 29 décembre 1986, le budget de l'an 1987 est adopté au montant de 293231\$. L'évaluation totale est de 26831200\$.

Le 19 janvier 1987, monsieur René Aubert est engagé comme secrétaire-trésorier lorsque la démission de monsieur Normand Bolduc sera acceptée. Une demande est adressée au ministère des Transports pour aménager un accès à la rivière Le Bras, sur la route 218, pour les pompiers.

Le 2 février 1987, le conseil adopte une résolution pour étudier la possibilité de construire une Habitation à Loyer Modique (HLM).

Le 25 février 1987, demande est faite à la Société d'habitation du Québec pour la construction d'un HLM. Le conseil accepte également la démission de monsieur Normand Bolduc de son poste de secrétaire-trésorier, laquelle sera effective le 1^{er} mars 1987.

Le 4 mai 1987, le conseil accorde à Menuiserie Gilbert Hamel Inc. le contrat d'aménagement d'une rampe pour personnes handicapées à la salle municipale, au montant de 2800\$.

C'est le 1^{er} juin 1987 que le conseil adopte une résolution commandant

une étude préliminaire pour doter la municipalité d'un réseau public d'aqueduc et d'égout.

Le 6 juillet 1987, un règlement rend obligatoire les détecteurs de fumée dans les résidences et logements de la municipalité. On autorise également la compagnie Élite à fermer à ses frais le fossé le long de la rue Demers.

Le 3 août 1987, la municipalité accepte de vendre son terrain voisin du poste à incendie, sur la rue O'Hurley, pour la somme de 2000\$ pour la construction de la future caisse populaire.

Le 5 octobre 1987, on approuve l'installation d'une nouvelle fournaise à la salle municipale au montant de 3000\$.

Le budget pour l'année 1988 est adopté le 21 décembre 1987 au montant de 355247\$. L'évaluation totale est de 45069400\$.

Le 7 mars 1988, une résolution est adoptée pour l'installation d'un cabanon dans le stationnement de la salle municipale pour la récupération du papier, du carton et du verre.

Le 5 avril 1988, on adopte par résolution la construction d'un HLM et on fixe le choix du terrain, près de l'aréna. Une résolution confie égale-



Le HLM de Saint-Gilles en octobre 2002



ment à monsieur Bernard Goulet, technicien en architecture, le mandat de préparer des plans pour deux projets; l'un pour la rénovation de la salle municipale existante et l'autre pour la construction d'une nouvelle bâtisse. On approuve également les travaux de réparation au plafond de l'aréna avec des subventions, la participation de la municipalité et des bénévoles.

Le 18 avril 1988, monsieur René Aubert présente sa démission comme secrétaire-trésorier, laquelle doit prendre effet le 1^{er} juin 1988.

Le 16 mai 1988, madame Aline Martin est nommée au poste de secrétaire-trésorier à compter du 1^{er} juin 1988. Elle sera assermentée le 6 juin 1988 et elle sera la première femme à occuper un poste au sein du conseil municipal à titre de secrétaire-trésorier.

À partir de l'engagement de madame Martin, les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal ne seront plus consignés à la main dans un livre de minutes relié, mais seront dactylographiés et par la suite mis sur support informatique.

Le 4 juillet 1988, une résolution est adoptée pour former un groupe de travail chargé d'étudier le projet de rénovation de la salle municipale et le projet de construction d'une nouvelle salle. On accepte également l'ouverture de la rue des Bouleaux.

Le 1^{er} août 1988, le conseil demande de l'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales suite à l'étude préliminaire préparée par les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Associés évaluant les travaux pour un réseau d'aqueduc et d'égout à 8 183 400 \$, soit 2 196 750 \$ pour l'égout domestique, 2 358 750 \$ pour l'égout pluvial, 2 842 900 \$ pour la remise en état des rues et 785 000 \$ pour les ouvrages d'assainissement.

Le 6 septembre 1988, monsieur Fernand Boutin présente sa démission comme chef pompier. Il est remplacé par monsieur Richard Montminy.

Le 3 octobre 1988, le conseil demande au ministère des Transports d'étudier le dossier du pont Francoeur

au village.

Le 5 décembre 1988, la municipalité accepte l'ouverture de la rue des Aînés.

Le 28 décembre 1988, le conseil adopte le budget pour l'année 1989 au montant de 379 717 \$.

Le 3 janvier 1989, l'Oeuvre des terrains de jeux (O.T.J.) avise la municipalité qu'elle cessera d'administrer le Centre récréatif à compter du 1^{er} janvier. À compter de cette date, l'aréna sera sous la gestion directe de la municipalité.

Le 6 février 1989, le conseil prend connaissance de l'ordonnance du C.R.T.C. pour la gratuité de la ligne téléphonique Saint-Gilles — Québec.

Le 17 avril 1989, la municipalité reconnaît officiellement comme chemin municipal la rue Domaine St-Pierre.

Le 5 novembre 1989, monsieur Robert Samson est réélu maire face à monsieur Benoît Demers. Les conseillers ont tous été élus par acclamation.

Le 13 novembre 1989, la municipalité adopte le premier budget d'opération pour le H.L.M. construit au cours de l'été 1989.

Suite au décès subit de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Guy Gagné, le 25 novembre 1989, le conseil nomme monsieur Fernand Aubert inspecteur municipal par intérim à sa séance du 4 décembre 1989.

Le 18 décembre 1989, le conseil adopte le budget pour l'année 1990 au montant de 565 759 \$.

Le 3 janvier 1990, la municipalité adopte une résolution pour acheter le terrain situé du côté nord de l'aréna, derrière la propriété de monsieur André Bilodeau.

Le 5 mars 1990, la municipalité vote la résolution nécessaire à l'achat du réseau public d'éclairage des rues propriété d'Hydro-Québec, conformément au rapport produit par la firme Poly-Énergie Inc. À cette même assemblée, le conseil accepte une donation de chaises et de tables par le Club Lions de Saint-Gilles, pour l'aréna et la salle municipale, au mon-

tant de 10 000 \$.

Le 9 avril 1990, la municipalité engage à temps plein monsieur Bruno Lemay comme inspecteur municipal.

Le 4 juin 1990, le conseil adopte une série de mesures visant la protection publique relativement à l'important site de dépôt de pneus usés dans le rang Saint-Antoine dont notamment l'achat d'une pompe pour la mousse carbonique et l'embauche de gardiens permanents pour la surveillance des lieux. La rue du Coteau est acceptée par la municipalité.

Le 3 décembre 1990, la municipalité adopte une résolution visant l'implantation d'un système informatique au bureau municipal.

Le 17 décembre 1990, le plan d'urbanisme de la municipalité est adopté et le budget pour l'année 1991 au montant de 603 757 \$ est également adopté.

Le 4 février 1991, la municipalité décide d'acheter de monsieur Roland Montminy une parcelle de terrain pour l'élargissement de la rue Demers à l'intersection de la rue Principale.

Le 6 mai 1991, le conseil accepte la rue des Érables.

Le 3 septembre 1991, suite à la retraite de monsieur Fernand Aubert qui fut pendant de nombreuses années le gérant de l'aréna, la municipalité délègue cette fonction à monsieur Bruno Lemay. La municipalité renouvelle l'entente intermunicipale concernant la protection en cas d'incendie avec les municipalités de Sainte-Agathe Village, Sainte-Agathe Paroisse, Saint-Sylvestre Village, Saint-Sylvestre Paroisse, Saint-Narcisse, Saint-Bernard et Saint-Patrice.

Le 3 novembre 1991, des élections eurent lieu pour combler trois postes de conseillers. Laurent Aubert, Chantal Demers et Roger Baron furent élus.

Le budget de l'année 1992 fut adopté le 16 décembre 1991 au montant de 694 646 \$.

Le 3 février 1992, la municipalité décide d'acquérir de madame Claire H. Grondin une parcelle de terrain pour l'élargissement de la rue Demers.

Le 1^{er} juin 1992, la municipalité

demande à la Société canadienne des postes de ne pas fermer le bureau de poste de Saint-Gilles, suite à la retraite de madame Fernande Bolduc. On alloue également une somme d'environ 12 000 \$ pour l'ajout de deux chambres de joueurs à l'aréna.

Le 17 juin 1992, le conseil adopte un budget supplémentaire de 52 526 \$ pour payer la facture du ministère des Affaires municipales suite à la réforme Ryan faisant contribuer les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Le 21 avril 1993, la municipalité accepte de signer une entente avec la Société canadienne des postes pour l'installation de boîtes postales à différents endroits dans le village, suite à la fermeture du bureau de poste.

Le 21 juin 1993, la municipalité manifeste le désir de collaborer à tout projet de relance d'emplois dans les locaux de la compagnie Unik qui viennent d'être fermés par la compagnie Bocenor Inc.

Le 12 juillet 1993, le conseil donne le mandat de déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires culturelles pour la réalisation d'un projet de bibliothèque et d'espaces pour le bureau municipal.

Le 11 août 1993, la municipalité accueille à l'aréna les cavaliers de la grande chevauchée des Médiévales de Québec.

À l'automne 1993, le conseil municipal présente à la population, en assemblée publique, un projet de construction d'un nouveau centre municipal, comprenant bibliothèque et salle municipale. La nouvelle construction serait érigée près de l'aréna. La possibilité de rénover la salle existante est aussi étudiée. Les élus sont divisés sur cette question de même que les personnes présentes à l'assemblée.

Le 1^{er} novembre 1993, le nouveau maire, monsieur Normand Bolduc, préside sa première assemblée du conseil municipal, avec quatre nouveaux et deux anciens conseillers. L'achat du bureau de poste est accepté pour la somme de 25 000 \$.

Le 6 décembre 1993, la municipi-



L'ancien bureau de poste de Saint-Gilles, devenu le bureau municipal en 1994

palité avise le ministère des Affaires culturelles qu'elle n'a pas l'intention de continuer le projet de construction de la bibliothèque municipale.

Le 20 décembre 1993, le conseil adopte le budget pour l'année 1994 au montant de 793 575 \$.

Le 7 février 1994, le conseil prend la décision d'échanger l'ancien bureau de poste contre l'ancienne maison de madame Alice Tardif, voisine de la salle municipale et propriété de la Caisse populaire, pour les besoins de

rénovation de la salle municipale. La municipalité aménagera dans l'ancien bureau de poste le bureau municipal. Le conseil retient les services d'un ingénieur en structure pour le plan préliminaire d'agrandissement de la salle.

Le 7 mars 1994, la municipalité accorde une exemption temporaire de taxes aux promoteurs du nouveau foyer de Saint-Gilles, à être construit près de l'église et qui doit ouvrir le 1^{er} juillet 1994.



La Résidence Moisson d'Or ayant remplacé l'ancien Foyer de Saint-Gilles



Le 18 juillet 1994, le conseil accepte de prendre en charge les travaux d'égouttement pour la réalisation du projet de parc à l'École Étienne-Chartier.

Le 1^{er} août 1994, la municipalité adopte une résolution pour l'asphaltage d'une partie des rangs Bras sud et Saint-Pierre nord.

Le 8 août 1994, monsieur Gilbert Hamel est nommé gérant de projet pour les travaux de réfection de la salle municipale.

Le 29 août 1994, le conseil autorise le prélèvement d'une somme de 85 752 \$ à même la réserve accumulée pour commencer les travaux à la salle municipale. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial injecteront chacun les mêmes montants.

Le 3 octobre 1994, la municipalité demande à la compagnie Québec-Téléphone de donner le service d'appels d'urgence 911 sur notre territoire.

Le 19 décembre 1994, le budget pour l'année 1995 est adopté au montant de 803436 \$.

Le 18 janvier 1995, monsieur Gilbert Hamel démissionne comme chargé de projet pour les travaux de la salle municipale et monsieur James Shallow est nommé pour le remplacer.

Le 15 mai 1995, la municipalité accorde à monsieur Yvon Grondin le contrat de démolition de la maison de madame Alice Tardif pour l'agrandis-



La salle municipale rénovée en 1994-1995

sement du stationnement de la salle municipale.

Le 5 juin 1995, le conseil autorise l'asphaltage d'une partie des rangs Saint-Pierre nord et Saint-Pierre sud.

Le 2 octobre 1995, la municipalité achète de la municipalité de Saint-Agapit le véhicule d'unité d'urgence au montant de 12000 \$.

Le 27 décembre 1995, le budget pour l'année 1996 est adopté pour un montant de 834657 \$.

Le 4 mars 1996, le conseil autorise la signature d'une entente avec Québec-Téléphone pour l'implantation du service d'appels d'urgence 911. La municipalité demande également au ministère des Transports de remplacer

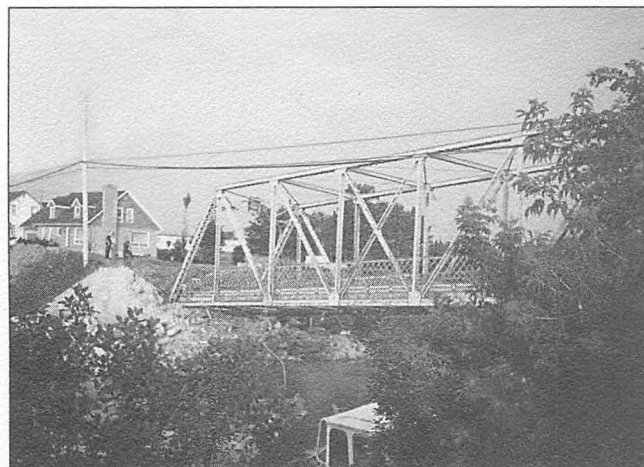
le pont Francoeur.

Le 2 juillet 1996, le conseil adopte une résolution prévoyant l'achat pour 1\$ de l'assiette de la rue Place Lacasse.

Le 30 décembre 1996, le conseil adopte le budget pour l'année 1997 au montant de 940314 \$.

Le 6 janvier 1997, le conseil approuve la nouvelle entente intermunicipale en matière de service d'entraide en cas d'incendie avec les municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Bernard, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Agapit et Saint-Jacques-de-Leeds.

Le 20 mai 1997, en assemblée spé-



Démolition du pont Francoeur en 1997



Démolition du pont Francoeur en 1997



Le nouveau pont du village construit en 1997

ciale, le conseil demande au ministère des Transports, au ministère de la Sécurité publique et au député provincial l'installation d'un pont temporaire, pendant la construction du nouveau pont devant remplacer le pont Francoeur, dont la construction est prévue pour l'été 1997.

Le 12 juin 1997, la municipalité

retient la soumission de Béton Laurier Inc. pour l'installation d'un pont temporaire sur la rivière Beauvage pendant la construction du nouveau pont, pour la somme de 19500 \$.

Le 7 juillet 1997, la municipalité adopte une résolution pour l'achat de la maison sise en face de la salle municipale et autrefois propriété de

monsieur Léo Demers.

Le 4 août 1997, la municipalité reçoit la confirmation d'une subvention de 2000 \$ du député provincial et autorise l'installation de baies vitrées plus hautes et plus sécuritaires à l'aréna.

Le 2 novembre 1997, des élections ont lieu au poste de maire de la municipalité entre monsieur Normand Bolduc, maire sortant, et monsieur Robert Samson. Ce dernier l'emporte.

Le 10 novembre 1997, le conseil décide d'organiser une cérémonie de bénédiction et d'inauguration du nouveau pont avec réception à la salle municipale, le tout devant se dérouler le 30 novembre 1997.

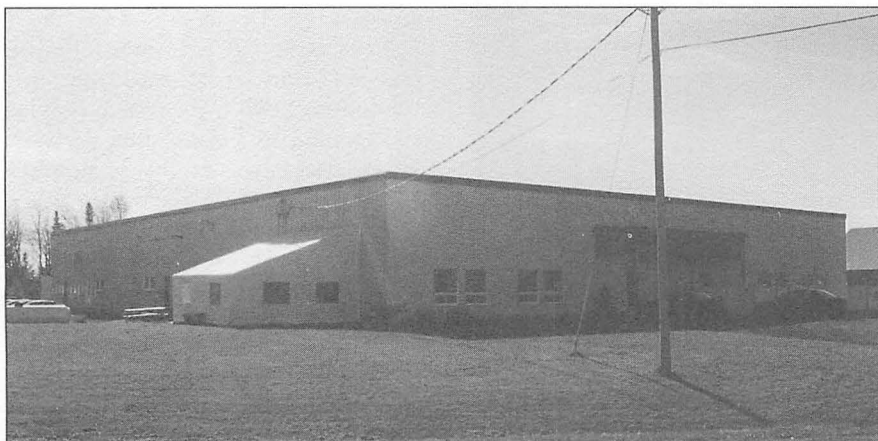
Le 22 décembre 1997, la municipalité adopte le budget pour l'année 1998 au montant de 1037975 \$. Le budget municipal excède le million de dollars pour la première fois. Le conseil adopte une résolution pour l'achat de la propriété de madame Ginette Fortier en face de la salle municipale.

Le 4 mai 1998, le conseil décide d'acheter l'emplacement où se trouve aujourd'hui le terrain de soccer.



Cérémonie d'inauguration du nouveau pont du village le 30 novembre 1997. De g. à d., Aline Martin, secrétaire-trésorière, Laurent Aubert, conseiller, Bruno Montminy, conseiller, Carole D. Demers, conseillère, Dany Aubert, conseiller, Jean-Guy Paré, député provincial, Michel Tardif, curé, Robert Samson, maire, George Shallow, conseiller, et Théo Montminy, conseiller





La manufacture Les Tricots Main inc., construite en 1998

Le 1^{er} juin 1998, la municipalité adopte une série de mesures afin de favoriser la construction de la nouvelle usine Les Tricots Main Inc. en partenariat avec la Caisse populaire de Saint-Gilles. Le conseil autorise également les travaux d'aménagement sur le terrain situé à l'arrière de l'aréna pour la réalisation du parc et du terrain de soccer, dans le cadre du projet avec Hydro-Québec.

Le budget pour l'année 1999 est adopté le 15 décembre 1998 au montant de 1 098 833 \$.

Le 2 septembre 1999, la municipalité décide d'acquérir par donation



Le préau, le terrain de balle et le parc municipal, en octobre 2002



Le parc municipal en octobre 2002

du Groupe Bocenor Inc. l'ancienne usine Unik. La municipalité accorde également le contrat de pavage des rangs à la firme Ray-Car.

Le 7 octobre 1999, le conseil adopte un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre les municipalités de Saint-Gilles, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et Joly concernant l'organisation de services d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération et, le 12 octobre 1999, la municipalité acquiert le camion requis par l'entente au montant de 189 055 \$.

Le 15 novembre 1999, la municipalité accepte la rue Domaine de l'Île.

Le budget de l'an 2000 est voté le 21 décembre 1999 au montant de 1 105 458 \$.



Le pont du village fut baptisé pont Alfred-Béland par résolution du conseil municipal le 3 juillet 2000. Le dévoilement de la plaque souvenir eut lieu le 29 octobre 2000. De g. à d., Robert Samson, maire, et Jean-Guy Paré, député provincial.



Garage municipal aménagé en 2000 dans l'ancien édifice de P.A. Martineau ltée

Le 3 juillet 2000, la municipalité donne le nom de « Pont Alfred-Béland » au nouveau pont remplaçant le pont Francoeur.

Le 19 décembre 2000, le conseil adopte le budget de l'an 2001 au montant de 1286878 \$.

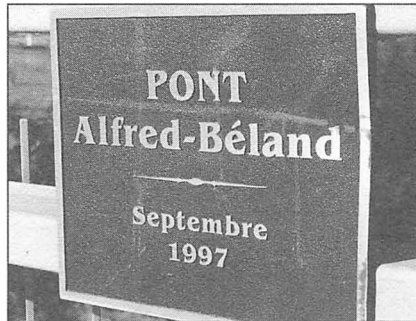
Le 27 décembre 2000, la municipalité accepte de vendre l'ancienne bâtisse Unik à Les Fenêtres Élite Inc. La municipalité aménagera un garage municipal dans une partie du bâtiment.

Le 5 mars 2001, le conseil décide d'acquérir l'ancien bâtiment de Les Tricots Main Inc. situé sur la rue Beauvillage.

Le 2 avril 2001, la municipalité adopte une résolution pour acquérir la rue Baron à Place Lacasse.

Le budget municipal pour l'année 2002 est accepté le 17 décembre 2001 au montant de 1393620 \$.

Le 6 mai 2002, la municipalité



Plaque commémorative dévoilée le 29 octobre 2000

approuve un règlement d'emprunt pour la réfection du toit de l'aréna et accepte le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Navigateurs concernant la rénovation du couvent de Saint-Gilles et l'utilisation des locaux, notamment la bibliothèque.

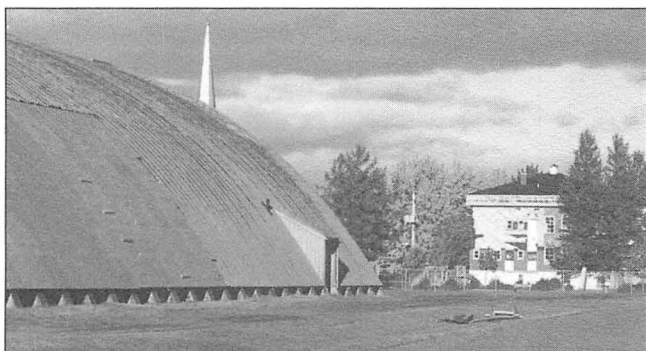
Le 5 août 2002, le conseil accorde le contrat de réfection de la toiture de

l'aréna à Les Toitures Falardeau Inc. au montant de 194817 \$. Les travaux seront réalisés à l'automne 2002. Le projet de rénovation du couvent de Saint-Gilles se réalise en même temps.

Le 19 novembre 2002, une assemblée publique est tenue à la salle municipale afin de consulter les citoyens sur le projet de réseau public d'aqueduc et d'égout. Les gens présents se prononcent en faveur du projet, aucun citoyen n'ayant manifesté d'opposition. Le projet a été soumis aux citoyens par la firme BPR en présence du député provincial. Le coût total est estimé à 9000000 \$.

Le 16 décembre 2002, la municipalité adopte son budget pour l'année 2003 au montant de 1 524 657 \$.

Le 10 mars 2003, le député provincial, Jean-Guy Paré, annonce une subvention de 6300000 \$ pour la réalisation du réseau d'aqueduc et d'égout.



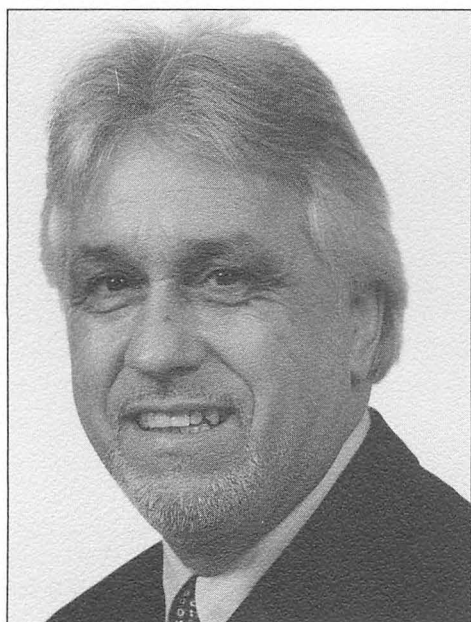
Réfection de la toiture de l'aréna et rénovation du Couvent de Saint-Gilles, en octobre 2002



Réfection de la toiture de l'aréna, en octobre 2002



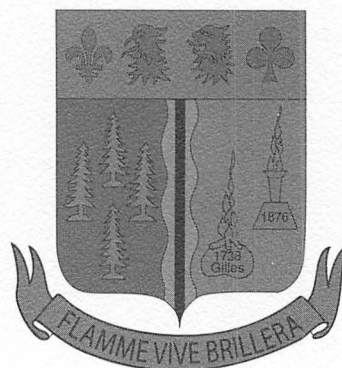
Le conseil municipal en 2003



Robert Samson, maire



Aline Martin
secrétaire-trésorière



Conrad Routhier
conseiller siège no 1



Bruno Montminy
conseiller siège no 2



Huguette Robitaille
conseillère siège no 3



Carole Demers
conseillère siège no 4

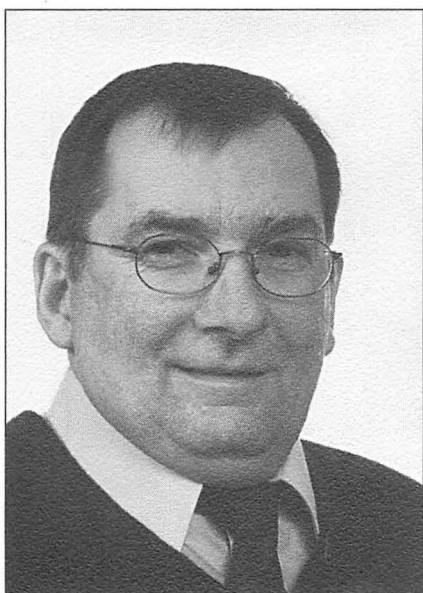


Jeanne D'Arc Allard
conseillère siège no 5



George Shallow
conseiller siège no 6

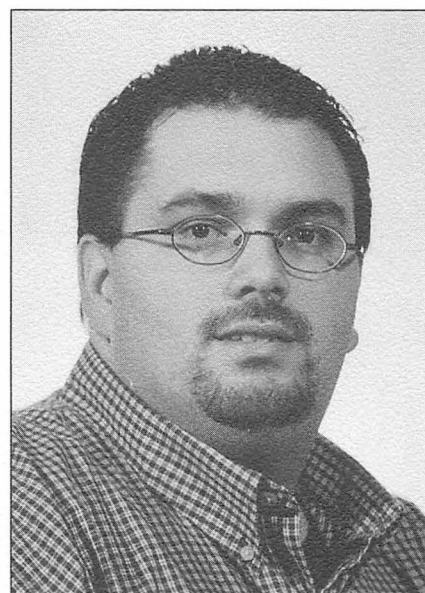
Les employés municipaux



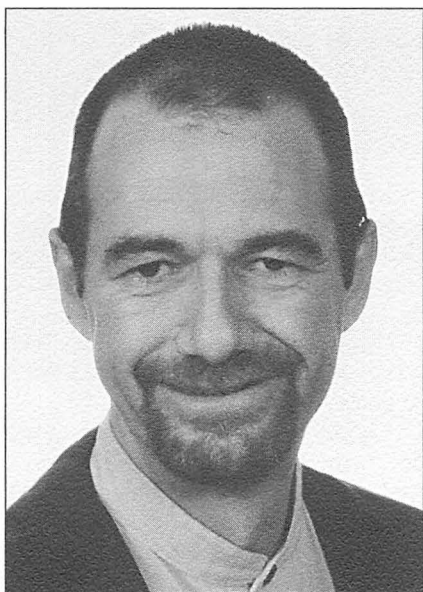
Bruno Lemay, inspecteur municipal et directeur du centre récréatif de 1990 à 2002



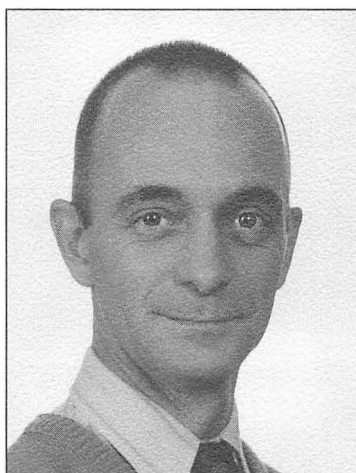
Lise Dubosq, adjointe administrative depuis 1998



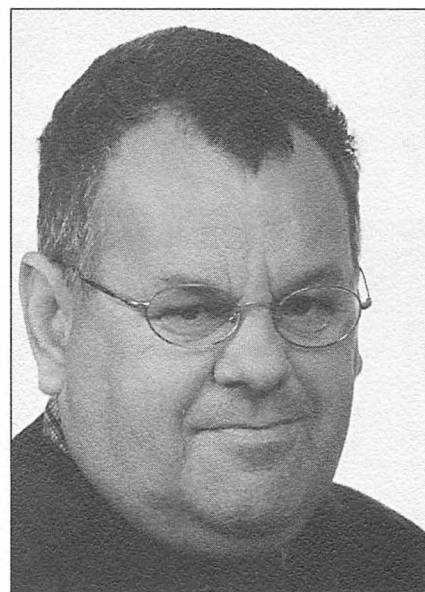
Éric Julien, directeur des loisirs depuis janvier 2003



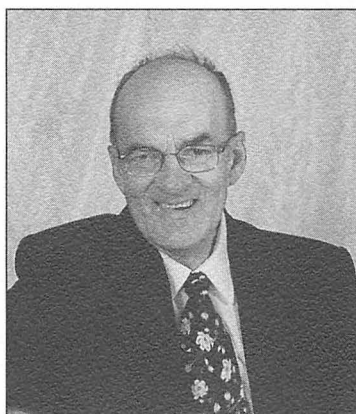
André Nadeau, employé municipal depuis 1996



Daniel Simard, employé municipal depuis 2002



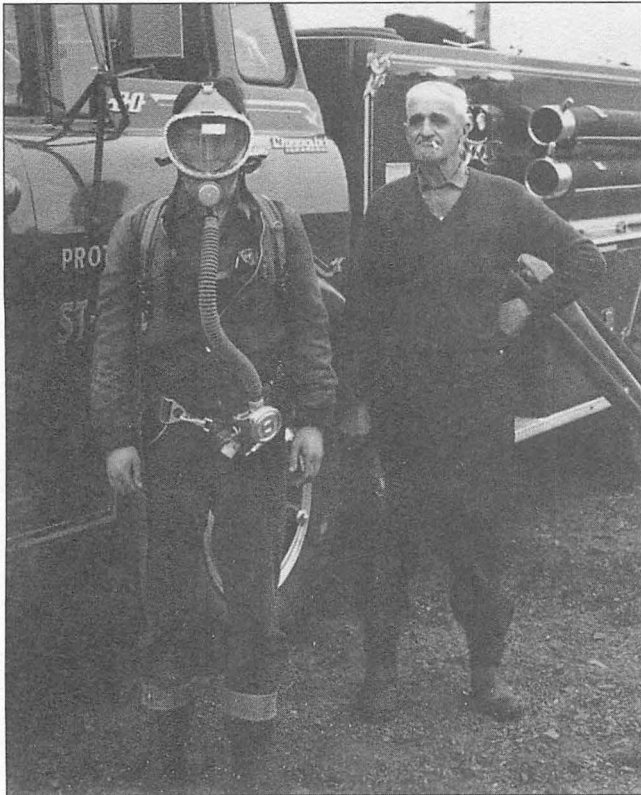
Jean-Denis Bilodeau, employé municipal depuis 1990



Jean-Yves Montminy. Depuis la construction de l'aréna, en 1973, Jean-Yves est un fidèle et dévoué bénévole à l'entretien du Centre récréatif de Saint-Gilles, dont l'indéfectible contribution fut toujours appréciée de tous.



Le service de protection publique



Gustave Grondin et Valère Bolduc, ancien chef pompier

Suivent ici la liste de quelques incendies répertoriés par le service de protection publique

- 6 août 1915 feu de forêt dans les rangs Sainte-Anne, le Bras et Saint-Pierre nord
- 18 février 1936 maison de Frédéric Baillargeon
- 23 mars 1936 moulin de Georges Demers
- 24 août 1949 feu de forêt sur la seigneurie d'une durée de 6 jours
- 14 août 1953 moulin d'Alfred Béland
- 7 juin 1958 grange d'Aimé Hamel
- 19 juillet 1962 maison de Raoul Bilodeau
- 17 septembre 1963 porcherie d'Henri Aubé
- 30 avril 1965 conflagration au centre du village détruisant ou endommageant un hôtel et quatre maisons
- 13 juillet 1965 grange de Robert Blais
- 22 mars 1967 maison d'Armand Demers
- Avril 1970 moulin de Marcel Boutin
- 2 août 1971 grange de Raymond Béland
- 2 août 1971 poulailler d'Aimé Hamel
- 2 octobre 1971 grange de Rosaire Demers
- 2 février 1972 grange de Paul-Aimé Baillargeon
- 14 septembre 1972 usine P.A. Martineau
- 18 avril 1976 maison de Ludger Lafleur
- 14 janvier 1977 maison de Jean-Louis Béland



Les pompiers volontaires de Saint-Gilles en 2003. De g. à d., à l'arrière, Pierre Grondin, Denis Desruisseaux, Sylvain Marcoux, Bernard Aubert, Carl Marcoux, Luc Fortier, Éric Boutin; au centre, Yvon Grondin, Fernand Boutin, capitaine, Richard Montminy, chef pompier, Rénald Montminy, directeur adjoint, Michel Marcoux, Réjean Montminy, Adrien Peterson; à l'avant, Marc Tremblay, Jimmy Doherty, Patrice Couture, Joël Delisle, David Montminy, André Nadeau et Michel Grondin. Sont absents sur la photo, Julien Montminy et Patrick Gagné.

Les personnes suivantes ont occupé la fonction de chef pompier à Saint-Gilles, savoir : Messieurs Alphonse Gagné de 1948 à 1959, Valère Bolduc de 1959 à 1975, Gustave Grondin de 1975 à 1984, Fernand Boutin de 1984 à 1988 et Richard Montminy de 1988 à ce jour.

En 2003, les pompiers volontaires de Saint-Gilles sont : Messieurs Richard Montminy, directeur, Rénald Montminy, directeur-adjoint, Fernand Boutin, capitaine, Bernard Aubert, Éric Boutin, Patrice Couture, Denis Desruisseaux, Jimmy Doherty, Joël Delisle, Luc Fortier, Patrick Gagné, Michel Grondin, Pierre Grondin, Yvon Grondin, Carl Marcoux, Michel Marcoux, Sylvain Marcoux, David Montminy, Julien Montminy, Réjean Montminy, André Nadeau, Adrien Peterson, Marc Tremblay.

9 septembre 1981	maison d'Alphonse Demers
novembre 1981	garage de Paul-Aimé Baillargeon
18 juillet 1980	grange de Léonard Aubert
4 janvier 1984	garage d'Hector Hamel
8 janvier 1988	restaurant de Ginette Fortier
30 juin 1989	magasin Lansyl
21 août 1989	porcherie de Bruno Demers
14 décembre 1990	maison de Germain Sylvain
4 janvier 1991	maison de Monique Jacques
21 octobre 1993	maison de Jules Demers
1 ^{er} janvier 1995	chalet de Benoît Massicotte
15 mai 1995	chalet d'André Hamel
16 octobre 1995	grange de Michel Élie
27 décembre 1995	menuiserie de Gilbert Hamel
3 mars 1996	grange de Gaétan Audet
9 octobre 1996	grange de Jules Brassard
3 janvier 1997	chalet de Benoît Tailleur
20 novembre 1997	maison-logement de Victorin Marcoux
8 janvier 1999	maison mobile de Marcel Claveau
24 avril 1999	maison d'Alphonse Delage
12 mai 1999	feu de forêt dans le chemin Gosford
4 août 1999	abri du terrain de balle municipal
12 décembre 2000	garage de Guy Martel
24 avril 2001	maison de Rosaire Durocher
24 août 2001	chalet de Rollande Baron



Pompe à incendie

De g. à d., les deux camions-citernes, le camion-pompe et l'unité d'urgence, à l'automne 2002



Les constables

Messieurs Wilfrid Pelchat, Félix Demers, Alfred Montminy, Charles Rousseau, Eugène Delage, Raymond Demers, Benoît Demers, Lionel Custeau et Léopold Guay ont exercé la fonction de constable municipal.

Les maires de Saint-Gilles

De 1849 jusqu'à nos jours, la fonction de maire a été exercée par les personnes suivantes:

1849 – M ^r Alexis Côté, notaire	1916 – Joseph Demers
1854 – F.X. Bergeron	1917 – Pierre Gagné
1855 – James Lefebvre	1921 – Alfred Demers
1866 – Jean Croteau	1925 – Joseph Aubert
1868 – Joseph Lefebvre	1927 – Léger Demers
1872 – John Buchanan	1931 – Clovis Hamel
1875 – Anselme Lagacé	1937 – Louis-Onésime Tardif
1879 – F.M. O'Donnell	1939 – Raymond O'Hurley
1883 – Pierre Turgeon	1959 – Alphonse Gagné
1885 – Onésime Tardif	1961 – Alonzo Aubert
1891 – Thomas Têtu	1965 – P.A. Martineau
1894 – John Ramsay	1975 – Jean-Louis Béland
1899 – George O'Hurley	1977 – Albert Montminy
1903 – Alfred Demers	1985 – Robert Samson
1910 – Ferdinand Croteau	1993 – Normand Bolduc
1912 – Nazaire Demers	1997 – Robert Samson

Les secrétaires-trésoriers de Saint-Gilles

De 1849 jusqu'à aujourd'hui, les secrétaires-trésoriers de notre municipalité ont été les suivants:

1849 – Edward Butler	1925 – Alfred Demers
1851 – Thomas-Georges Côté	1936 – Azarias Montminy
1893 – Edmond Côté (asst.)	1956 – Normand Bolduc
1893 – Alexis Montminy	1987 – René Aubert
1904 – G.-Ferd. Montminy	1988 – Aline Martin
1923 – Léonidas Montminy	

Parmi les maires et les secrétaires-trésoriers de notre municipalité, certaines personnes se sont illustrées dans d'autres secteurs d'activité, parfois tout en exerçant leur fonction municipale. Il importe de souligner dans les pages qui suivent le rayonnement de ces personnes au niveau régional, provincial et même national.



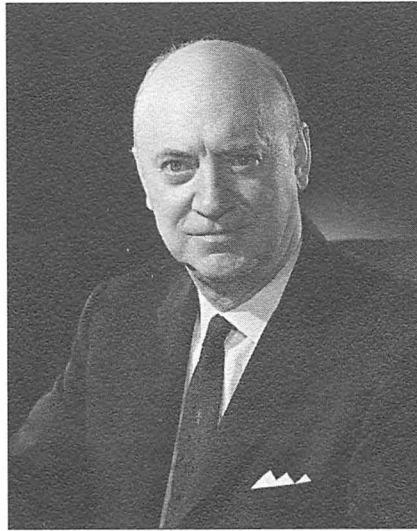
Félix Demers, constable municipal

L'HONORABLE RAYMOND O'HURLEY

L'honorable Raymond O'Hurley est né à Saint-Gilles le 1^{er} octobre 1909 du mariage de George O'Hurley et de Ellen Nora Maguire. Il fréquente l'école primaire de Saint-Gilles et fait ses études commerciales au collège de Victoriaville. Employé d'abord de la Compagnie International Paper, de 1932 à 1936, il devient ensuite gérant de la seigneurie Ross de 1936 à 1957.

Le 9 juin 1938, à Saint-Gilles, il épouse Charlotte Demers, fille de Nazaire Demers et d'Alexina Demers. Cinq enfants naissent de cette union: Dermot, Bertha, Patricia, Kathleen et Dorothy.

Il est élu maire de Saint-Gilles, par acclamation, de 1939 à 1959. Il devient préfet du comté de Lotbinière en 1949 et occupe ce poste jusqu'en 1959. Il est aussi successivement directeur, vice-président et président de l'Union des conseils de comtés de la province, où il l'emporte en élection contre Claude-Henri Grignon, l'auteur du roman *Un homme et son péché*. Il est élu député fédéral de Lotbinière à la Chambre des communes le 10 juin 1957. Il devient adjoint parlementaire au ministère des Mines et des Relevés Techniques. Réélu le 31 mars 1958, il



L'honorable Raymond O'Hurley, alors qu'il était ministre de la Production de la Défense, à Ottawa

est par la suite assermenté comme ministre de la Production de la défense, le 12 mai 1958. Il dirige ce ministère jusqu'en avril 1963 où il est défait aux élections générales. Il se retire de la vie politique. Plus tard, il travaille au ministère des Terres et Forêts (Office de récupération du bois de la Manicouagan).

Il meurt subitement à Saint-Gilles, le 27 mars 1970. Ses funérailles donnent lieu à un énorme rassemblement.

L'église paroissiale n'ayant pu contenir toute la foule s'étant déplacée, plusieurs personnes doivent assister au service religieux à l'extérieur où l'on a installé pour l'occasion des haut-parleurs.

Dévoué tout entier à sa famille, sa municipalité, son comté, sa province et son pays, il fut également gérant de la Caisse populaire de Saint-Gilles de 1941 à 1949 et il s'occupe activement des loisirs dans la paroisse. Il fut membre de l'Ordre des chevaliers de Colomb, conseil 2993, faisant partie du 4^e degré Assemblée François Pilote. Il fut Grand Chevalier de son conseil pendant plusieurs années.

Monsieur Raymond O'Hurley fut un éminent citoyen de Saint-Gilles et ses fonctions l'ont amené à côtoyer les grands de ce monde, notamment Sa Sainteté le Pape Jean XXIII à Rome, lors d'une audience privée, le Président des États-Unis, John F. Kennedy et son épouse, Jackie, lors d'un dîner d'état à Ottawa, et la Reine Élisabeth II et son mari, le Prince Philip, lors d'une croisière sur le Saguenay et le St-Laurent de Ville La Baie jusqu'à Trois-Rivières. On le voit aussi à la pêche avec les premiers ministres Daniel Johnson, père, et Maurice Duplessis au Club Beaurivage, à Forestville.



L'honorable Raymond O'Hurley et son épouse, Charlotte Demers, en compagnie de certains membres de son cabinet, en présence de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII



MONSIEUR PHILIPPE-ALPHONSE MARTINEAU

Monsieur Philippe-Alphonse Martineau, fils de Philippe Martineau et de Rose Mercier, est né à Sainte-Agathe-de-Lotbinière, le 11 octobre 1916. Il fait ses études primaires à Sainte-Agathe et vient s'établir à Saint-Gilles à l'âge de 23 ans. Il achète de Joseph Aubert une boutique à bois, où il commence la fabrication de portes et fenêtres en 1939. Les débuts sont modestes.

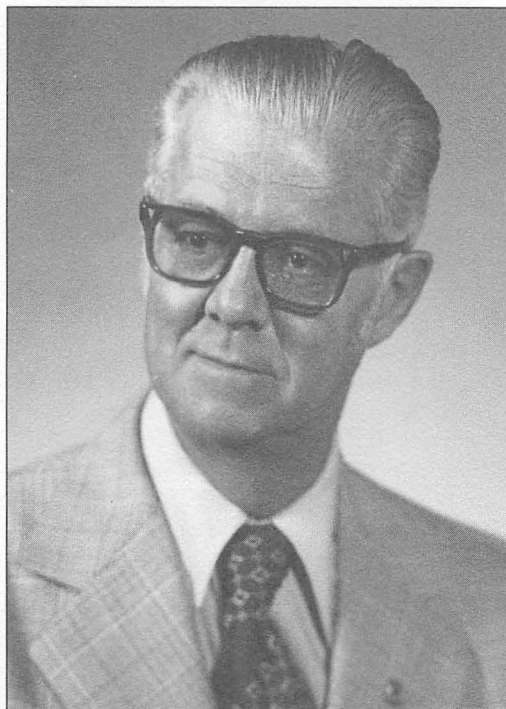
Le 28 octobre 1939, il épouse Germaine Landry, fille d'Arthur Landry et de Camélia Bilodeau de Saint-Sylvestre. De cette union naissent huit enfants: Yolande et Denis, tous deux décédés, Jean-Claude, Marcel, Yvon, André, Ginette et Mario.

Monsieur Martineau est un travailleur infatigable. En 1942, il achète de François Tailleux un terrain pour la construction de sa première usine, où se trouve aujourd'hui l'hôtel de Saint-Gilles. En 1947, après la guerre, il se lance dans le domaine de la boulangerie. Il construit alors une bâtisse de deux étages, et quelques semaines plus tard, on boulangé déjà 10 000 livres de farine par semaine. Un an et demi plus tard, la demande de portes et fenêtres étant très forte, il vend la boulangerie et utilise le bâtiment comme deuxième usine. Ce bâtiment est l'ancienne usine de vêtements Tricots Main. En 1953, il achète à l'extérieur du village un terrain de Samuel Aubert, et en 1954 une nouvelle usine est construite à laquelle vient s'ajouter un vaste entrepôt six ans plus tard. L'entreprise connaîtra des agrandissements successifs en 1961, 1962, 1963, 1966 et 1967.

De plus en plus, on voit le logo de la manufacture apparaître sur de nombreux chantiers de construction à la grandeur du Québec.

À cette époque, P.A. Martineau Ltée est le plus gros fabricant de portes et fenêtres au Québec. Malgré ses nombreuses occupations, monsieur

Martineau trouva toujours le temps de travailler pour ses concitoyens: il fut maire de Saint-Gilles de 1965 à 1975, marguillier et président fondateur du Club Lions de Saint-Gilles en 1975. Il fut élu préfet du comté de Lotbinière, poste qu'il occupe de 1971 à 1975. Il occupa aussi le poste de directeur de l'Union des conseils de comtés pendant 7 ans. Directeur fondateur de la Caisse d'établissement Bellerive de Saint-Romuald, il en fut aussi le président de 1972 à 1974. Directeur de plusieurs compagnies ou organismes,



Monsieur Philippe-Alphonse Martineau

directeur-fondateur et vice-président de l'Union de l'industrie du bois ouvré du Québec, membre de l'Association des constructeurs-manufacturiers du Québec, monsieur Martineau fut aussi directeur de la Caisse populaire de Saint-Gilles et membre des Chevaliers de Colomb, 3^e degré en juin 1946 et 4^e degré en avril 1950, où il occupa diverses fonctions. Il fut également président du club de pêche Beurivage de Forestville pendant 14 ans et membre du Club Saint-Vincent à Stoneham.

De 1956 à 1959, il est directeur de l'Oeuvre des terrains de jeux, et en 1973, alors qu'il est maire, il est l'un des principaux réalisateurs du Centre récréatif de Saint-Gilles.

En 1974, monsieur Martineau vend son entreprise, 35 ans après l'avoir modestement lancée. La retraite est loin de le tenir inactif. Il installe dans le sous-sol de sa vaste résidence plusieurs machines-outils pour travailler le bois, en faisant un atelier privé fort bien équipé. Il renoue alors avec ce qu'il a toujours aimé faire, le travail du bois, tâche qu'il avait dû rapidement délaisser lors des premières expansions de son entreprise. On le verra fabriquer de belles pièces d'ébénisterie, dont quelques horloges grand-père.

Alors qu'il est retraité, ses concitoyens reconnaissent son apport indéniable au développement de Saint-Gilles et lui témoignent leur attachement en le désignant spontanément premier «bénévole de l'année» lors d'un grand gala méritas tenu à l'aréna de Saint-Gilles.

Monsieur Martineau succombe à la maladie le 21 janvier 1991, à l'âge de 74 ans. Ceux qui l'ont côtoyé en gardent le souvenir d'un homme sincère, dévoué, honnête et d'une grande sagesse.

MONSIEUR JEAN-LOUIS BÉLAND

Monsieur Jean-Louis Béland est le fils de Joseph Béland et de Marie-Blanche Bergeron. Il naît à Saint-Gilles, le 27 novembre 1932. Il fait ses études primaires à Saint-Gilles. Par la suite, il fait des études en agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en aviculture à Guelph, Ontario, et en sylviculture à Duchesnay. Il termine avec une formation en anglais, et en administration et financement des entreprises à la Faculté de commerce de l'Université Laval.

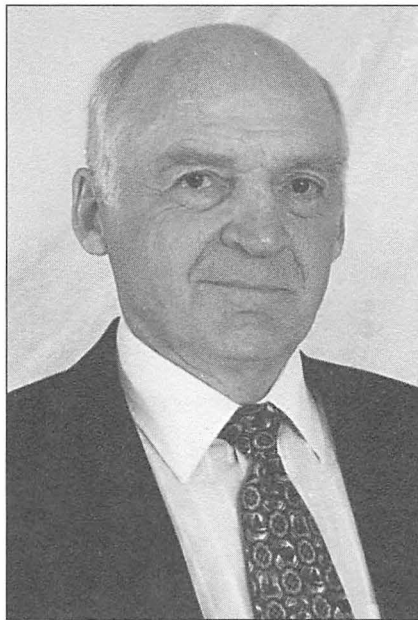
Le 20 mai 1957, il épouse Rita Biron, originaire de Saint-Agapit, et de cette union naissent cinq enfants: Guy-lain, Mario, Nil, Pascal (décédé en

1975) et Majorie.

De 1957 à 1970, il sera surtout actif sur son entreprise en aviculture et en sylviculture.

En 1970, il est élu député de Lotbinière à l'Assemblée nationale du Québec, poste qu'il occupera jusqu'en 1973. En 1974, il sera conseiller en épargne pour la Caisse d'établissement Bellerive. Par la suite, il reviendra à ses occupations d'origine, soit l'aviculture et la sylviculture.

Outre ses activités professionnelles, monsieur Béland a occupé divers postes. Il sera membre des Chevaliers de Colomb 3^e degré à compter de 1952 et 4^e degré à compter de 1965. Il sera président de l'U.C.C. paroissial de 1955 à 1962 et directeur régional de 1967 à 1970. Il sera décoré de l'Ordre du mérite forestier du Québec en 1962. Il occupera le poste de commissaire



Monsieur Jean-Louis Béland

d'école en 1963, sera président de l'Office des producteurs de bois de Lotbinière de 1965 à 1970 et marguillier en 1967. En 1966, il sera président du Conseil paroissial de pastorale. En 1970, il sera président-fondateur de la Caisse d'établissement Bellerive. Il sera élu maire de Saint-Gilles en 1975 et président du Club Lions de Saint-Gilles en 1977. Pendant 15 ans, il sera représentant pour le Club automobile du Québec. Il siégera également comme directeur pour l'Association forestière québécoise et sera sur le conseil d'administration de la Société mutuelle d'assurance de Lotbinière pendant près de 20 ans où il a occupé également le poste de vice-président. Impliqué dans de nombreux organismes locaux, il fut dévoué à la population de Saint-Gilles.



Au centre, Jean-Louis Béland, alors président du Club Lions de Saint-Gilles



MONSIEUR NORMAND BOLDUC

Monsieur Normand Bolduc est né à Saint-Gilles, le 29 septembre 1928. Il est le fils de Valère Bolduc et de Florence Montminy.

Il fit ses études primaires à l'école de Saint-Gilles et ses études secondaires au Collège Sainte-Marie où il reçut un diplôme commercial et comptabilité.

Il épouse Berthe Fournier le 24 mai 1952 et le couple a trois enfants : Michèle, Jocelyne et Claude.

Il occupe d'abord un emploi de comptable chez Beaudoin Motor Sales, puis fut successivement employé à la boulangerie de son père, au gouvernement fédéral et au Séminaire Saint-François de Cap-Rouge. Par la suite, il sera directeur général de la Caisse populaire de Saint-Gilles pendant de nombreuses années jusqu'à sa retraite.

En plus de ses activités professionnelles, monsieur Bolduc a occupé divers postes et de nombreuses fonctions au sein d'organismes municipaux et régionaux, à caractère social, culturel et voués à l'éducation. Il sera notamment secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gilles pendant plus de trente ans, soit de 1956 à 1987, et maire de 1993 à 1997. Il fut président de la Commission scolaire de Lotbinière, président de la Commission scolaire régionale de Tilly, président de la Société historique de Lotbinière, président du C.L.S.C. Arthur-Caux, président du Club Lions de Saint-Gilles, président de zone des Clubs Lions, grand chevalier des Chevaliers de Colomb conseil 2993, député de district des Chevaliers de Colomb, navigateur assemblée 4^e degré des Chevaliers de Colomb, président de l'Oeuvre des terrains de jeux de Saint-Gilles, président du Festival des foins de Saint-Gilles Inc., président des Fêtes du 150^e anniversaire de Saint-Gilles, rédacteur d'une chronique historique mensuelle dans le journal patrimonial « Le Beurivage », membre du conseil d'administration de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, trésorier



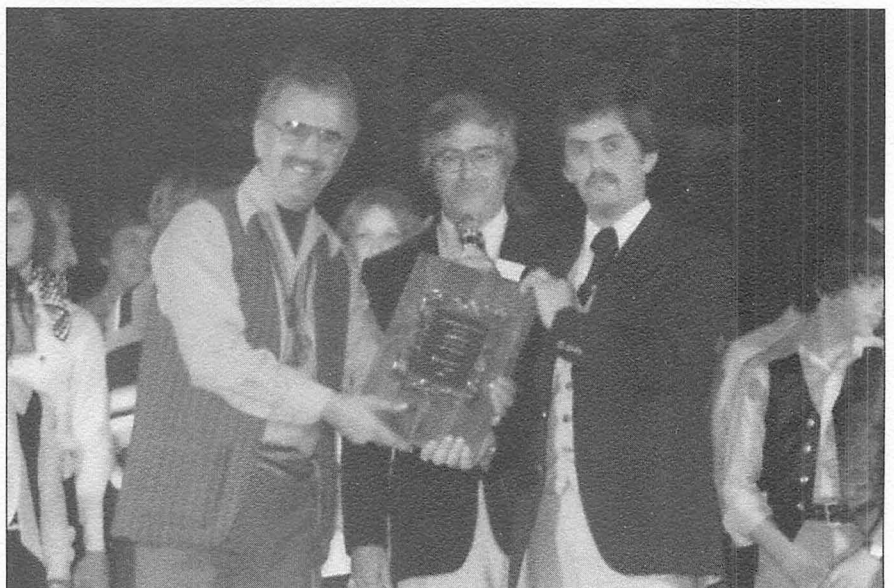
Monsieur Normand Bolduc

de la Bibliothèque centrale des prêtres (Québec), membre de la Corporation de développement économique de Lotbinière, trésorier de la Solide de la M.R.C. de Lotbinière, vice-président du Club de golf de Lotbinière et récipiendaire de la médaille d'or de

l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Aujourd'hui à la retraite, monsieur Bolduc consacre encore une partie de son temps à des organismes communautaires. Il est actuellement président de la Coopérative de services de maintien à domicile de Lotbinière, membre du comité de Promotion Écovoiturage de Lotbinière et membre du conseil d'administration de la Société nationale des Québécoises et des Québécois de Chaudière-Appalaches.

Tout au long des années où il a œuvré dans ces diverses fonctions, monsieur Bolduc a manifesté un attachement indéfectible à sa paroisse et parmi ses nombreuses réalisations, il faut souligner son implication dans la réalisation du Centre récréatif de Saint-Gilles et, plus récemment, dans la rénovation de la salle municipale. Ayant toujours démontré un intérêt pour l'histoire, il a présidé le Comité du livre « *Saint-Gilles se raconte 1828-1978* », dont nous nous sommes largement inspirés pour la rédaction du présent livre. Son legs le plus durable sera manifestement la réalisation, pendant son terme à la mairie, des armoiries de notre municipalité.



Normand Bolduc, en présence de Louis Bilodeau et de Bruno Fortier lors d'une soirée d'amateurs à l'aréna de Saint-Gilles

La Cour des commissaires



Maison ancestrale de la famille Côté, vers 1940, appartenant aujourd'hui à Octave Côté. Elle fut autrefois la résidence de M^e Alexis Côté, notaire, greffier et commissaire de la Cour des commissaires.

*Il y eut à Saint-Gilles au milieu des années 1800
une cour de justice chargée de rendre des jugements relatifs
aux petites causes et réclamations et chargée de rendre la justice
concernant les différends pouvant survenir entre les habitants de Saint-Gilles.*

Cette cour portait le nom de Cour des commissaires.

*Nos recherches indiquent que cette cour a siégé pour la première fois
le 1^{er} juillet 1844 à Saint-Gilles.*



Les premiers commissaires auraient été M^e Alexis Côté, notaire, et monsieur Thomas Têtu. M^e Côté aurait aussi été greffier de la cour. Le 7 janvier 1845, monsieur William Richardson, écuyer de la paroisse de Saint-Gilles, a été assermenté greffier de la cour. Le 19 octobre 1846, suite à une requête présentée à la cour, monsieur James Chadwick de la paroisse de Saint-Gilles, a été nommé huissier par la Cour du banc de la Reine, district de Québec, vu « le certificat de caractère et bonne conduite filé avec ladite requête ».

Il semble que la Cour des commissaires siégeait à la salle paroissiale de l'époque. Les causes étaient entendues le samedi. Les commissaires pouvaient forcer des témoins à comparaître devant eux et devaient conserver un registre des procédures et jugements. Les commissaires étaient généralement des citoyens de Saint-Gilles, influents et écoutés, choisis habituellement pour leur sens de la justice et leur impartialité.

Les premiers jugements que nous avons consultés nous racontent peu de chose sur les litiges, seules les condamnations étant sommairement inscrites aux registres. Toutefois, on peut apprendre qu'à la séance du 4 novembre 1844, Terence Johnston, cultivateur de Saint-Gilles, a été condamné à payer à François-X. Martin, cultivateur de Saint-Gilles, « cinq shellins qu'il lui demande pour quatre minots d'avoine que ses chevaux lui avaient mangés dans son champ et est condamné à payer la susdite somme et la moitié des frais qui se monte à deux shellins ».

Le même jour, Bazile Côté, cultivateur de Saint-Gilles, est condamné à payer à Amable Côté, commerçant de Saint-Gilles, le somme de dix-neuf shellins et demi « pour effets de magasin livrés en 1844 ». Le même Amable Côté obtient jugement contre Jean-Baptiste Sévigny de Saint-Antoine, cultivateur, « pour la somme de quatre livres et dix shellins courant le 2 décembre qu'il lui demande pour une vache et un veau qu'il lui a vendu

dans le mois d'avril 1844 ».

On sait qu'au tout début de l'existence de la paroisse, les habitants de Saint-Gilles avaient de la difficulté à payer la dîme due à leur curé à cause de l'état de pauvreté qui prévalait à l'époque. Cet état de fait est constaté par des jugements rendus le 2 décembre 1844, où monsieur Georges Côté de Saint-Gilles, procureur pour monsieur Lebel, prêtre, obtient jugement contre monsieur Venant Pâquet de Saint-Gilles, cultivateur, « pour la somme de cinq shellins qu'il lui demande au nom de qui il agit pour la souscription qu'il devait à monsieur Lebel, prêtre, pour l'année 1844 ». Un pareil jugement est obtenu également pour des sommes de dix shellins chacun contre messieurs Amable et Joseph Caux, cultivateurs de Saint-Gilles, pour les mêmes motifs.

Le 7 janvier 1845, « messieurs les commissaires abandonnent leur siège par une difficulté qui s'élève entre Mr. Charles Timony, commissaire, et Mr. William Richardson, greffier de la Cour. Les causes de cette séance sont remises au terme de février prochain ».

Le 3 mars 1845, Louis Prunault, forgeron de Saint-Gilles, obtient gain de cause contre Arthur Omelley, cultivateur du même lieu, « les parties ayant été entendues devant cette Cour

et le défendeur est condamné à donner et livrer au demandeur la quantité de 100 bottes de bon foin qui lui est due pour une charrette qu'il a vendue audit défendeur dans le mois de janvier 1845 et sont condamnés à payer chacun la moitié des frais ». Michel Flament et Joachim Guay de Saint-Gilles ont été témoins dans cette cause.

Le 3 mai 1847, Pierre Marcoux, marguillier en charge, fait condamner Terence Johnston à « quatorze shellins et six sous courant pour la rente d'un banc qu'il a loué dans l'église de Saint-Gilles en 1845 ».

Le 7 juin 1847, Dieudonné Aubin obtient jugement contre François Bégin, « pour la somme de sept shellins et demi courant pour des hardes de corps qu'il lui vendu dans le cours de décembre 1846 ». À la même séance, Louis Lépine fait condamner Pierre Fradet à lui payer « la somme de six livres cinq shellins courant pour 500 bottes de foin qu'il lui a vendu dans le cours de l'automne 1846 ».

Et ainsi de suite, cette Cour des commissaires rendit justice entre les habitants de la paroisse jusqu'à la fin des années 1800. La lecture des registres tenus par le greffier, quoique rares et peu détaillés, nous fait déduire que cette cour peut être assimilée aujourd'hui à ce que nous connaissons comme la Cour des petites créances.

No 2 Louis Prunault de St Gilles Forgeron
Demandeur

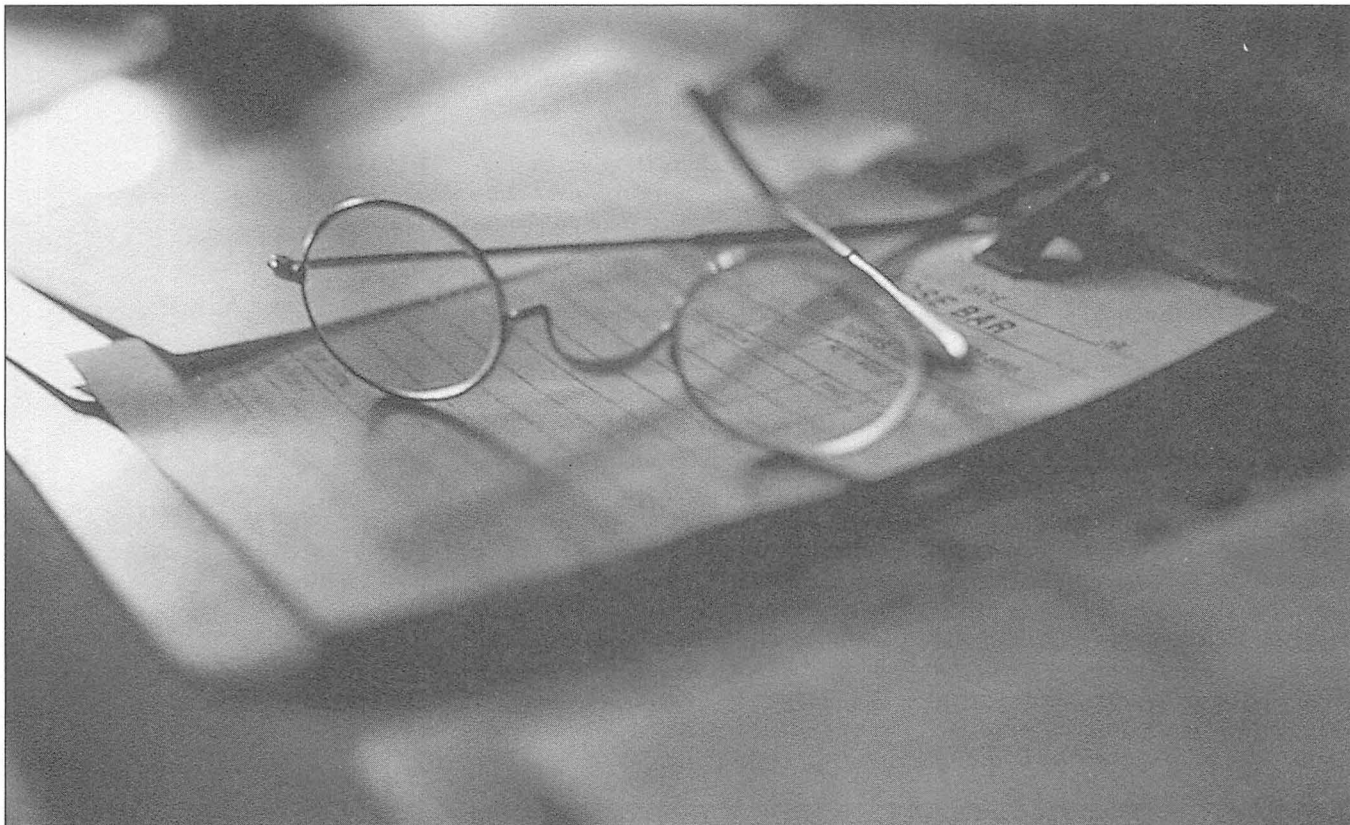
Arthur Omelley du même lieu Cultivateur
Défendeur

Jugement contre le Défendeur pour les parties ayant été entendues devant cette Cour et le Défendeur est condamné à donner et livrer au Demandeur la quantité de 100 bottes de bon foin qui lui est due pour une Charrette qu'il a vendue au dit Défendeur dans le mois de Janvier 1845 et sont condamnés à payer chacun la moitié des frais qui se monte à 5/10 Chaque

Michel Flament et Joachim Guay de St Gilles témoins en cette Cause ont été Taxés à 2/6 Chaque 15 Mars

Jugement rendu par la Cour des commissaires, le 3 mars 1845

Les actes d'autrefois



Les actes de l'état civil

Jusqu'à la réforme du Code civil du Québec, le 1^{er} janvier 1994, les actes de l'état civil étaient presque tous consignés par les curés des paroisses.

Ces actes étaient les actes de naissance, de mariage et de sépulture.

Les recherches effectuées dans les archives de la Fabrique de Saint-Gilles

permettent de savoir que le premier enfant baptisé

dans la paroisse de Saint-Gilles fut Jean Quinlan,

baptisé le 13 décembre 1829 et né dix-huit jours plus tôt.



Voici la transcription littérale de l'acte :

« Le treize décembre mil huit cent vingt neuf Nous Prêtre Curé de St-Nicolas soussigné avons baptisé Jean né depuis dix huit jours du mariage de Michel Quinlan fermier et d'Helène Carroll de cette paroisse : Parrain Augustin Demers soussigné avec le père, marraine Marguerite Ryan qui n'a su signer. Signé : Augustin Demers, Michael Quinlan, M. Dufresne ptre »

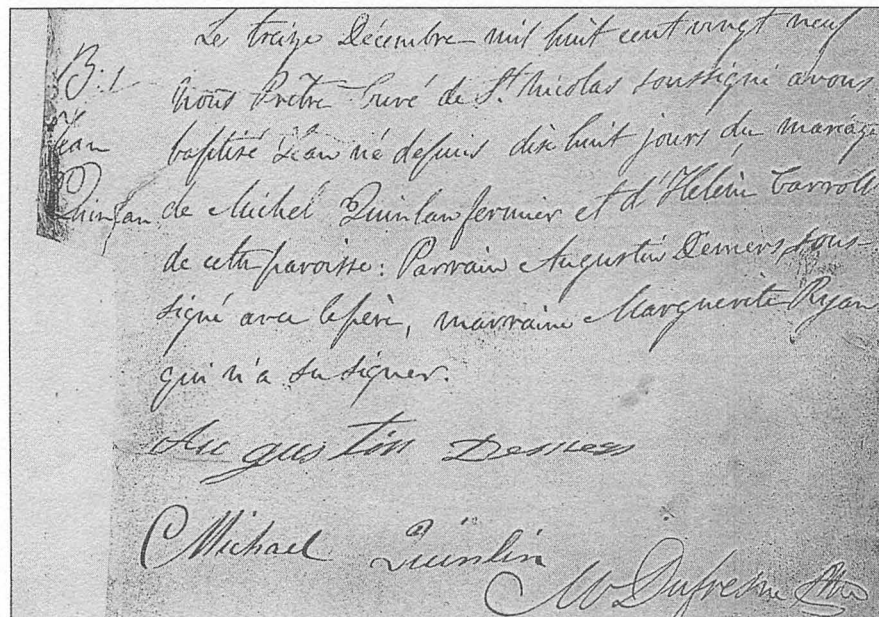
Le premier mariage fut celui de Esprit Magloire Demers, fils de Augustin Demers et de Marie Joseph Hoffman, et de Marguerite Dion dit Deslauriers, fille de Louis Dion dit Deslauriers et de Marie Anne Goulet, célébré le 28 septembre 1830 par le curé Michel Dufresne. Cet acte de mariage est ainsi rédigé :

« Le vingt huit septembre Mil huit cent trente après la publication de trois bans de mariage fait aux prônes de nos messes paroissiales entre Esprit Magloire Demers cultivateur domicilié en cette paroisse fils mineur d'Augustin Demers et de Marie Joseph Hoffman de cette paroisse d'une part, et Marguerite Dion dite

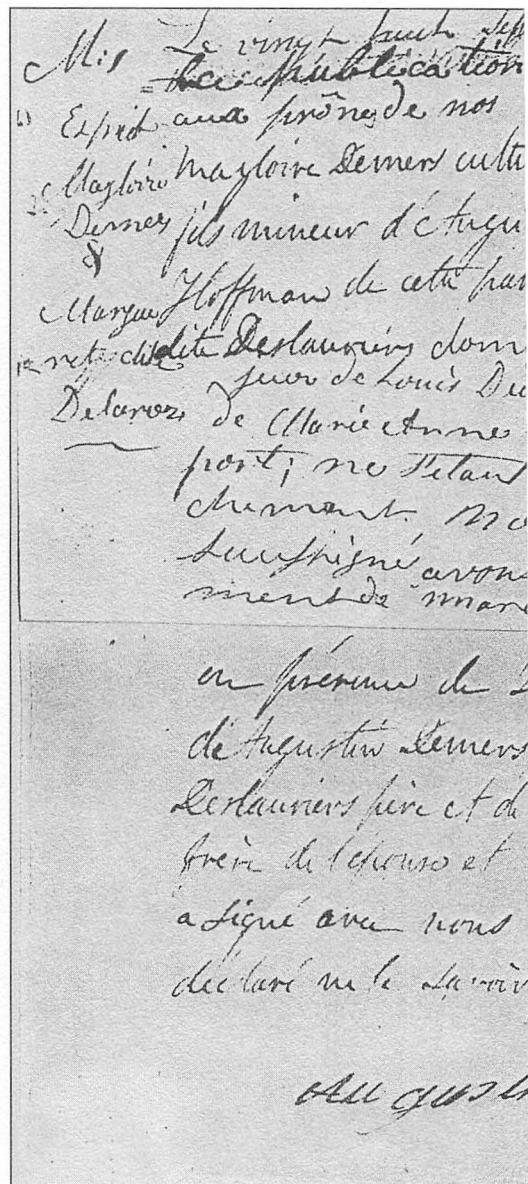
Deslauriers domiciliée en cette paroisse fille majeure de Louis Dion dit Deslauriers cultivateur et de Marie Anne Goulet de St-Nicolas d'autre part ; ne s'étant découvert aucun empêchement Nous Prêtre Curé St-Nicolas soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage en présence de Joseph Marie Demers grand-père, d'Augustin Demers père de l'époux, de Louis Dion dit Deslauriers père et de Francois Xavier Dion dit Deslauriers frère de l'épouse et plusieurs autres dont un seul a signé avec nous les autres avec les époux ont déclaré ne le savoir faire. Signé : Augustin Demers, M Dufresne ptre »

Par ailleurs, la première sépulture fut celle de Jérôme Delâge, décédé le 20 avril 1830 et inhumé le 22 avril 1830. Cet acte se lit comme suit :

« Le vingt deux Avril mil huit cent trente Nous Prêtre Curé de St-Nicolas soussigné avons inhumé dans le cimetière de St-Nicolas Jérôme Delâge bourgeois veuf de Marie Voyer décédé avant hier en la paroisse St-Giles âgé de quatre vingt quinze ans. Présent Jean Paquet et Germain Montminy qui n'ont su signer. Signé : M Dufresne ptre »



Baptistère de John Quinlan, premier enfant baptisé dans la paroisse de Saint-Gilles, le 13 décembre 1829



Certificat de mariage de Esprit Magloire Demers et de Marguerite Dion dit Deslauriers; premier mariage célébré à Saint-Gilles, le 28 septembre 1830

LES ACTES NOTARIÉS D'AUTREFOIS

La division d'enregistrement de Lotbinière fut ouverte le 25 février 1842. À compter de cette date commencèrent les enregistrements des contrats de mariage, des testaments et autres documents importants, notamment les contrats notariés affectant les terrains situés dans le comté de

et dit huit cent trente après
 trois bans de mariage fait
 les paroissiales entre esprit
 domicilié en cette paroisse
 Demers et de Marie Joseph
 d'un part, et Marguerite Dion
 de l'autre part, fille ma
 Des lancers cultivateurs et
 let de St Roch, l'autre
 n'ont aucun emphe
 Pretre curé St Roch
 au leur mutuel consente

 de Marie Demers grand père
 de l'époux, de Louis Dion dit
 Louis Xavier Dion dit Deslauriers
 plusieurs autres dont un seul
 autres avec les époux ont

 Demers
 C. W. Dupré

Lotbinière, incluant ceux de la muni-
 cipalité de Saint-Gilles. Auparavant,
 les actes affectant les terrains situés sur
 la Seigneurie de Saint-Gilles de Beau-
 rivage étaient consignés dans un livre
 tenu par le seigneur et appelé terrier.
 À compter de la mise en force du
 cadastre en 1879, la numérotation des
 lots fut modifiée et tous les actes affectant
 les nouveaux lots ont été enre-
 gistrés au bureau d'enregistrement de
 Lotbinière.

Ainsi, les transactions enregistrées
 et intervenues entre 1842 et 1879
 affectent des numéros de lots disparus
 aujourd'hui (appelés « lots primitifs »).
 Nos recherches nous ont permis de
 constater que le premier acte de vente
 affectant la Seigneurie de St-Gilles de
 Beurivage fut celui-ci :

« 31 mai 1844 à 9 h a.m. E. Fooler
 a présenté pour être enregistré une
 copie notariée d'une vente par Robert
 Mackay à Arthur Ross d'un quart
 indivis du fief et Seigneurie St-Gilles
 de Beurivage, et des domaines
 moulins, maisons et en dépendant,
 pour 150 livres constituées en rente au
 capital de 2500 livres dont 25 livres
 payable à Anne Bernie, Vve Walter
 Davidson. »

Nous avons reproduit ci-après
 quelques vieux actes notariés d'autre-
 fois. Parmi les plus vieux contrats,
 nous avons retrouvé des actes concer-
 nant les terrains d'école, des dona-
 tions, des testaments et des conces-
 sions de terre par le seigneur. La lec-
 ture de ces documents nous apprend
 beaucoup de choses sur les conditions

posées par le seigneur lors de la con-
 cession d'un lot et sur les préoccupa-
 tions de nos ancêtres tant lors-
 qu'arrivait le moment de transférer le
 bien paternel à un enfant que celui de
 sceller ses dernières volontés.

Même si ces documents sont du
 domaine public, nous avons obtenu
 l'aimable autorisation de quelques
 descendants des personnes visées par
 certains de ces actes pour faire leur
 publication dans ce livre et nous les
 remercions.

Les numéros de lot indiqués dans
 ces contrats datent d'avant l'existence
 du cadastre actuel et sont ceux qui
 existaient dans le registre tenu par le
 seigneur.

Voici donc ces actes que nous
 avons reproduits fidèlement :

« N° 1258. Enregistré à une heure
 après midi le dix mars mil huit cent
 quarante cinq. »

« Par devant le Notaire Public pour
 la Province du ci devant Bas Canada
 résidant dans le Township de Leeds
 soussigné et les témoins cy après
 nommés. Furent présents Modeste
 Dubois dit Lafrance cultivateur
 demeurant en la paroisse de St-Gilles
 & Flavie Gagnon son épouse qu'il
 autorise bien et dument à l'effet des
 présentes. Lesquels ont par ces dites
 présentes reconnu et confessé avoir
 volontairement vendu, cédé, quitté,
 transporté, délaissé & abandonné dès
 maintenant et pour toujours, avec
 promesse solidairement l'un pour
 l'autre un d'eux seul pour le tout ga-
 rantir de tous troubles et autres
 empêchements quelconques à Messire
 Antoine Lebel prêtre et curé de la dite
 Paroisse de St-Gilles, William Ri-
 chardson, Charles Timony, Thomas
 Têtu & Thimothé Ryan Ecuiers demeu-
 rants en la dite paroisse et commis-
 saires des Ecoles de la dite paroisse à
 ce présents et acceptants acquéreurs
 pour eux et leurs représentants à
 l'avenir c'est à savoir, un emplace-
 ment situé en la dite Paroisse de St-
 Gilles, concession de la Rivière Noire
 & faisant partie de la terre des dits

N. 1 le vingt deux avril mil huit cent trente nous Re-
 verend Père Curé de St Nicolas de St-Jérôme avons célébré avec
 le mariage de M. Nicolas Jérôme Delage bourgeois veuf de
 Marie Royer décédé avant hier en la paroisse de St-Gilles
 âgé de quatrevingt quinze ans. Près de Jean Paquet et
 Germain Montminy qui ont été au dévot.
 C. W. Dupré

Premier certificat de sépulture dressé dans la paroisse de Saint-Gilles, suite au décès de Jérôme Delage



vendeurs formant le numéro neuf. Contenant un arpent de terre de front sur un demi arpent de profondeur, tenant par devant au chemin du roi en profondeur et de côté sud ouest aux dits vendeurs & d'autre côté à Louis Clouier, avec une maison en bois de trente pieds sur vingt deux, une petite étable, un puit et un four dessus construits. Laquelle dite maison les dits vendeurs s'obligent de couvrir et pignoner en bardeau à leurs propres frais à la demande des dits acquéreurs. Tel et ainsi que le tout est actuellement se poursuit circonstances et dépendances et que les dits acquéreurs ont dit bien savoir et connaître et pour en prendre par eux possession dès ce jour et en jouir ainsi à toujours. Les dits vendeurs auront le droit de résider dans la dite maison un an de tems à compter de cette date et ce dans l'endroit de la maison que leur indiqueront les dits acquéreurs. Appartenant le dit emplacement aux dits vendeurs par plus grande étendue de terrain qu'ils occupent et ce suivant titre authentique qu'ils promettent communiquer aux dits acquéreurs à leur besoin... Cette présente vente faite à cette condition expresse que le susdit emplacement soit et demeure pour toujours quitte & affranchi de toutes charges tant publiques que particulières. Et en outre pour et moyennant le prix et somme de vingt-cinq livres courant, laquelle dite somme les dits acquéreurs promettent payer aux dits vendeurs aussitôt qu'ils l'auront reçu du Gouvernement. Au moyen de tout ce que dessus les dits vendeurs ont transporté aux dits acquéreurs tous et tels droits qu'ils pouvaient avoir et prétendre sur le dit emplacement présentement vendu s'en démettant, dévêtant et dessaisissant pour et au profit des dits acquéreurs voulant et consentant qu'ils en jouissent, fassent et disposent dès à ce jour et à perpétuité comme bon leur semblera et qu'ils en soient mis et reçu en bonne saisine et possession par qui et ainsi qu'il appartiendra. Et pour l'exécution des présentes les parties ont élu leur domicile en leur demeure actuelle

auxquels lieux... Car ainsi... Fait & passé dans la dite paroisse de St-Gilles, maison Presbytérale, l'an mil huit cent quarante cinq, le vingt quatre de janvier avant midi en présence de Charles Boyle et Edouard McCoffry tous deux du dit lieu témoin pour ce appelé lesquels ont signé avec les dits acquéreurs, les dits vendeurs ayant déclaré ne le savoir de ce enquis après lecture faite. Signé à la minute des présentes demeurée en notre Etude. J.A. Lebel ptre, William Richardson, Charles Timony, Thomas Têtu, Tim Ryan & du soussigné R. Bergevin N.P. »

« N° 1730. Enregistré à neuf heures du matin le trente octobre mil huit cent quarante-six. »

« Par devant les Notaires Publics pour cette portion de la province ci devant appelée Bas Canada résidans dans le District de Québec, soussignés, fut présent le sieur Gervais Audette dit Lapointe cultivateur, de la paroisse St-Giles, Comté de Lotbinière, au dit district de Québec, lequel considérant son âge avancé et vieillesse et son incapacité de cultiver le peu de biens qu'il a plu à Dieu de lui donner, et en outre voulant récompenser le sieur Jean Baptiste Audette dit Lapointe, son fils, demeurant chez lui cultivateur, pour les services qu'il lui a rendu et rend journellement, en outre désirant s'assurer d'une subsistance et pension viagère pour lui et Dame Sophie Dubé, son épouse, leur vie durant, a reconnu et confessé avoir volontairement fait donation pure, simple, entrevifs et irrévocable et en la meilleure forme que faire se peut, sans l'espérance de la pouvoir ni vouloir jamais révoquer en quelque sorte et manière que ce soit, et pour plus grande sûreté et validité de la dite donation promet garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques, évictions, aliénations et tous autres empêchements généralement quelconques au dit sieur Jean Baptiste Audette dit Lapointe à ce présent et acceptant donataire pour lui ses hoirs, administrateurs et ayant cause à

l'avenir, c'est à savoir, la terre numéro quatre dans la concession de Noël, en la dite paroisse St-Giles, Seigneurie St-Giles, de trois arpens de front sur trente arpens de profondeur, borné d'un côté au numéro trois, et d'autre côté au numéro cinq de la dite concession et en profondeur au bout de trente arpens. Deuxièmement, un arpent au sud de front du dit lot numéro cinq, de la dite concession de Noël, borné d'un côté au lot ci dessus décrit, numéro quatre et d'autre côté au restant du dit lot numéro cinq, bornés en front les dits deux lots de terre au trait carré de la dite concession et en profondeur au bout de trente arpens à la concession appelée, Pozer, baties de maison, grange et écuries. Tel et ainsi que le tout est actuellement se poursuit comporte et s'étend de toutes parts, circonstances et dépendances sans par le dit donateur en faire aucune réserve. Donne, de plus, le dit Sieur Donateur, au dit Sieur Donataire présent et acceptant, comme susdit savoir : une jument blonde âgée de onze ans, deux vaches laitières (brinded color) dont l'une âgée de neuf ans et l'autre de quatre, une taure âgée de deux ans et demi sous poil noire, une autre taure sous poil rouge âgée de deux ans et demi, deux cochons gras, et deux cochons hyvernants, quatre moutonnes, une petite charette peinte en noir, avec les roues bandées, une grande charrette avec les roues bandées, un traîneau peinturé en bleu, un traîneau plat avec les menoires et la chaîne, une robe de cariole, un harnais complet, seize poules avec un coq, quatre coffres, deux poêles de fer, un bouffet, une table, huit chaises, deux chaudrons à soupe, six seaux, dix-huit plats de fer blanc, cinq haches et six pioches, une scie, avec une chaîne à billot avec tous ses autres meubles de ménage et d'agriculture, et toute sa récolte de cette année. Et que le dit Sieur Donataire déclare bien savoir et connaître pour l'avoir vu et visité et s'en dit content et satisfait. Et appartenant au dit Donateur pour avoir eu en concession, les dites terres du seigneur de

St-Giles par acte passé devant Mtre A. Côté qui en a gardé la minute et son confrère Notaires en date du quatre de Mars Mil huit cent quarante-cinq, dont l'expédition ainsi que tous les autres papiers concernant la propriété du dit terrain seront livrés au dit Donataire à sa première demande. Et aut en la censive et mouvance de la dite seigneurie St-Giles et envers lui chargé de certains cens et devoirs seigneuriaux quitte néanmoins des arrérages des dits cens et droits seigneuriaux de tout le passé jusqu'à ce jour. Cette présente donation est ainsi faite pour les raisons ci dessus et premièrement relatées parce que telle est la volonté du Donateur, et à la charge du cens que pourra avoir à payer à l'avenir le dit Sieur Donataire et en outre à la charge d'une pension viagère et alimentaire pour les dits Sieur Donateur et Dame Sophie Dubé son épouse leur vie durant, comme lui et avec lui et à la même table. Et de plus de leur fournir de hardes et de linges leur vie durant, suivant la saison et de faire inhumer leurs corps dans une manière respectable, et de leur faire dire, chacun, pour le repos de leurs âmes vingt-cinq messes basses de Requiem dans le cours de l'année de leurs décès respectifs et à charge de plus de garder avec lui sa sœur Luce, et de l'habiller dans une manière décente et confortable en part travaillant avec lui suivant sa force et capacité. Et finalement à la charge expresse de payer à ses frères et sœurs après le décès du dit Donateur, chacun, la somme d'une piastre d'Espagne pour leur tenir lieu de tous droits mobiliers et immobiliers paternels qu'ils pourraient avoir ou prétendre à avoir dans sa future succession. Et au moyen de tout ce que dessus et des autres parts le dit Donateur, donne, cède et transporte au dit Donataire tous et tels droits qu'il pouvait avoir et prétendre à avoir à l'avenir sur ce que dessus par lui donné voulant qu'il en jouisse, fasse, use et dispose en toute propriété et à perpétuité comme bon lui semblera en vertu des présentes. Et pour l'accomplissement de toutes et chacune des

clauses conditions, charges et obligations énoncées et ci dessus mentionnées dans ce présente acte de Donation Inter vivos dans la manière et le tems y prescrit, le donataire a spécialement affecté obligé et hypothéqué les biens ci dessus désignés et donnés sans réserve quelconques. Et pour faire enregistré ces présentes ou besoin sera les dites parties ont nommé et constitué leur procureur le porteur auquel. Et pour l'exécution des présentes les dites parties ont élu leurs domiciles irrévocables en leurs demeures susdites auxquels lieux. Car ainsi promettant obligeant renonçant. Fait et passé en la paroisse de St-Sylvestre, en l'Étude de Daniel Byrne, l'un des notaires soussignés ce vingt-sixième jour du mois d'octobre Mil huit cent quarante-six avant midi. Et ont les dites parties déclaré ne savoir signer de ce requises après lecture faite. (signé) J. Jh. Reny N.P. Danl Byrne N.P. » « Pour vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude. Danl Byrne N. P. »

« N° 2979. Enregistré à onze heures du matin le vingt sept octobre mil huit cent quarante neuf. »

« Par devant le Notaire Public pour cette partie de la Province du Canada ci devant Bas Canada soussigné résident à St-Giles et les témoins ci après nommés et soussignés Fut présent le Sr Germain Montminy cultivateur et Dame Magdeleine Terrien son épouse de lui duement autorisé à l'effet qui suit demeurants en la dite paroisse de St-Giles, lesquels ont par ces présentes volontairement fait Donation entre vifs pure et simple irrévocable en la meilleure forme que Donation puisse se faire pour valoir et avoir lieu sans espérance de pouvoir ni vouloir la révoquer si ce n'ait que pour cause de droit et d'ingratitude et pour la plus grande sureté et validité de laquelle dite Donation ont promis et promettent de garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques, évictions, aliénations, substitutions et autres empêchement généralement quelconques au Sr Alexis Montminy

leur fils cultivateur demeurant présentement avec eux dans la susdite paroisse de St-Giles à ces présentes et acceptant donataire et retenant pour lui ses hoirs et ayans causes à l'avenir savoir, Une terre de quatre arpents de front sise et située en la dite paroisse de St-Giles de Beurivage du côté Nord-Est de la rivière Beurivage, tenant d'un côté par le Nord à Dougal Livingston et de l'autre côté par le sud à Étienne Delage, par devant à la dite Rivière Beurivage et en profondeur à un Bras de rivière qui si rencontre avec ensemble tous les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances d'icelle sans aucunes réserves quelconques que celles ci après mentionnés et expliqués. Donnent de plus les dits Donateurs au dit Donataire ce acceptant tous leurs meubles de ménage, animaux et instruments d'agriculture qu'ils peuvent avoir présentement et qui pourra ce trouver à leur appartenir au jour de leur décès. Appartenant le dit terrain sus donné aux dits donateurs pour l'avoir eu d'acquisition de Sr François Gouin par contrat passé devant Mtre Lelièvre, notaire à Québec dont les dits Donateurs n'ont pas nous communiquer le dit titre à l'instant. Relevant le dit terrain sus donné de la Seigneurie de St-Giles de Beurivage et envers le Domaine et Seigneurs du lieu chargé de toute cens et rentes et autres droits seigneuriaux dont le dit terrain peut être chargé à l'avenir quitte du passé jusqu'à ce jour. La présente donation ainsi faite à la charge et acceptant par le dit Sr Donataire de payer toute les cens et rentes et autres droits seigneuriaux dont le dit terrain peut être chargé envers les dits Seigneurs à l'avenir. Et en outre à la charge et ce acceptant par le dit Sr Donataire de nourrir, loger, éclairer, vêtir et entretenir proprement et convenablement les dits Donateurs ses père et mère comme lui et avec lui tant et si longtemps qu'ils voudront bien vivre et s'accorder ensemble et arrivant que par incompatibilité d'humeur ou autrement que les dits Donateurs et Donataire ne purent



vivre ni s'accorder ensemble alors et en ce cas le dit donataire sera tenu et obligé de donner et payer aux dits Donateurs la rente et pension viager suivante, savoir. Premièrement, la quantité de vingt-quatre minots de bleb loial et marchand du meilleur que la terre produira après la semence prise convertis en farine et rendu dans le grenier des dits donateurs avec le son en provenant séparé de la farine, deux minots de poix cuisant, trente minots de patates, cent livres de beau lard gras, un agneau vifs, cinquante choux pommes, un cent de beaux oignons tourné, cinquante livres de beau sucre du pays, un minot de sel, deux livres de bon Thé vert, quatre livres de bon café, six pots de bon rum, trois pots de bon vin d'Espagne, dix douzaines d'œuf livrable du printemps à l'automne à la demande des dits Donateurs, quatre livres de bonne graisse, quatre pots d'huile à bruler d'une bonne qualité, à chacun des dits Donateurs deux paires de soullier de peau de bœuf ou vache tanné d'une bonne quallité et aussi à chacun des dits Donateurs deux chemises deux de toile pour la dite donatrice et une de toile et l'autre d'étoffe pour le dit donateur et trois piastres d'espargne pour les dits Donateurs pour leur menues entretients. Toutes les articles ci dessus seront fournis par le dit donataire aux dits Donateurs tous les ans, le tout d'une bonne qualité, à leur demande. Secondement, un habillement d'étoffe foulé et faite pour le dit Donateur tous les deux ans. Un jupon de petite étoffe au gout de la dite donatrice tous les ans. Une livre de laine du pays d'une bonne qualité tous les ans, pour les deux donateurs. Douze livres de tabac à fumer pour le dit Donateur tous les ans. Une peau de mouton tannée pour le dit donateur tous les ans et une paire de soullier françois pour le même tous les trois ans. Et de plus, sera tenu et obligé le dit Donataire de nourrir, loger, chauffer, vêtir et entretenir ses frères et sœurs germains et c'est jusqu'à l'âge de dix huit ans en par eux travaillant suivant leurs force et capacité au profit du dit

donataire et qui sera tenu et obligé le dit Donataire de payer à Flavie sa sœur germaine deux mères brebies et une vache, un lit tel qu'il sera et un rouet. Et à ses frères, chacun une mère brebie, une vache, une pailasse, une paire de draps et une couchette et un poulin d'un an et demi, à leur majorité ou lorsqu'ils se prouverront par le mariage et de leur aider à se bâtir sur leurs terres de fournir sa main d'œuvre seulement et de prendre une terre pour Augustin et une pour Jean Montminy ses frères germains et de leur aider autant qu'il pourra le faire. Se réservent les dits Donateurs une vache à leurs profits et une mère brebie lesquelles seront nourris logé et pacagé et renouvelées en cas de mort ou que vieillesse le requer ou manque de veller dans le cours du printemps. Se réservent en outre les dits Donateurs un cheval avec voitures commodés suivant les saisons pour s'en servir à leurs besoins, lequel cheval sera nourris, logé et pacagé et renouvelé en cas de mort ou que vieillesse le requer qui sera attelé et dételé et conduit par le dit Donataire si les dits Donateurs l'exigent. Se réservent de plus les dits Donateurs un petit jardin au bout de leur maison ou où bon leur semblera d'un quart d'arpent en superficie qui sera clos, fumé, labouré ou pioché au besoin des dits Donateurs par le dit donataire tous les ans leurs vies durantés pour replanter ce que bon leur semblera. Se réservent en outre les dits Donateurs pour leur logement la moitié de leur chambre du sud-ouest qui sera séparé par une bonne cloison aux frais du dit Donataire dans laquelle il fera une porte de sortis, laquelle chambre chauffé par le dit donataire aux besoins des donateurs et sera tenu le dit donataire de soigner les dits donateurs ses père et mère de tout soins et secours manuel, cuir leur pain, blanchir leurs hardes de corps, traire leur vache, couler leur lait, faire leur beurre, aller chercher le curé et le chirurgien et les remener si le cas le requer et entretenir leur lit et table proprement et convenablement de

napes, draps et couvertes leurs vies durantés et auront le droit les dits donateurs de se servir de la baterie de cuisine en commun. Et arrivant le décès du premier mourant des dits Donateurs la rente ci dessus diminuera comme suit savoir. Le bleb, le sucre, les patates, le sel, le thé, le café, le poivre et le lard diminueront de moitié et les articles destinées à chacun des dits donateurs ne diminueront point. Et advenant le décès du dernier mourant des dits donateurs la rente sera entièrement éteinte et amortis en faveur du dit Donataire qui sera obligé de faire ynnumer les dits Donateurs et de leur faire chanter chacun un service leur corps présent. Il a été expressement convenus et accordés entre les dites parties qu'ils ne pourront vendre ni changer la dite terre sus donné sans le consentement de l'une et l'autre des dites parties. Et au moyen de quoi sur ce que dessus les dits donateurs ont cédé, quitté, transporté et abandonné au dit Donataire tous leurs droits de propriété par eux donné s'en demettant et désaisissant au profit et en faveur du dit donataire et de ses dits hoirs et ayans causes, voulant et consentant qu'ils en soient mis, vetus et reçus en bonne possession comme de chose principal leur appartenant. Et pour faire insinuer ces présentes où besoin sera les dites parties ont constitué pour leur procureur le porteur des présentes auquel ils en donnent pouvoir. Car ainsi promettant et s'obligeant et comme dit est faite et passé à St-Giles en l'étude du notaire soussigné, l'an mil huit cent quarante huit le sept May après midi et ont les dites parties déclarés ne savoir signer de ce enquis. Lecture faite présence des Sieurs James Ramsay et de Joseph Guay cultivateur demeurants en la dite paroisse de St-Giles, témoins qui ont signé avec nous Notaire sur la minute des présentes excepté le dit Jos Guay qui a déclaré ne savoir signer de ce enquis et signé à y celle James Ramsay et du notaire soussigné. » « Vraie copie de l'original demeurée de record en mon étude. A. Côté N.P. »

« N° 3861. Enregistré à neuf heures du matin le dix neuf mars mil huit cent cinquante trois. »

« Par devant le notaire public pour cette partie de la Province du Canada, ci devant Bas Canada soussigné résident à St-Giles et les témoins ci après nommés et soussignés. Fut présent le Sr James Ramsay encien cultivateur demeurant en la dite paroisse de St-Giles, gissant en sa maison malade de corps et néanmoins sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il est apparu au Notaire en présence des témoins ci après nommés et soussignés, lequel nous a dicté et nommé le présent son testament de la manière et ainsi qu'il en suit. Premièrement comme vraie chrétien catholique et Romain a recommandé son âme à Dieu son créateur suppliant sa divine Bonté de lui faire miséricorde, lui pardonner ses péchés et lui accorder la béatitude éternel après sa mort. Deuxièmement veut et ordonne le dit testateur que son corps soit inhumé dans le cimetière de l'endroit où il décèdera. Troisièmement veut et ordonne le dit testateur que ses dettes soient payé et acquitté et tors par lui fait si aucunes y a seront payés et acquitté par son exécuteur testamentaire ci après nommé. Quatrièmement étant loisible à qui que ce soit de léguer et tester comme il lui plait, donne et lègue le dit testateur à James Ramsay son fils cultivateur demeurant de présent avec lui en la dite paroisse de St-Giles à ce présent et acceptant un lot de terre sise et située en la dite paroisse de St-Giles et en la Seigneurie St-Giles de Beaurivage, contenant le dit lot de terre quatre arpens de front sur trente arpents de profondeur étant le numéro treize de la concession de l'Embarras à l'est de la rivière Beaurivage, borné en front à la dite rivière Beaurivage et en profondeur aux terres de la seconde concession, d'un côté au nord au numéro douze, et autre côté au sud au numéro quatorze avec ensemble les bâtisses dessus construites sans réserves quelconques. Cinquièmement donne et lègue le dit testateur à Peter Ramsay

son fils cultivateur demeurant en la dite paroisse St-Giles à ce présent et acceptant un lot de terre sise et située en la dite paroisse de St-Giles et en la Seigneurie de Beaurivage, contenant le dit lot de terre trois arpens de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à la deuxième concession étant le numéro quarante de la concession nommée Commencement, à l'ouest de la Rivière Beaurivage tenant d'un côté au sud au numéro trente neuf et autre côté au nord au numéro quarante et un avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances d'icelle sans réserves quelconques. Sixièmement donne et lègue le dit testateur à Marguerite Ramsay femme de Joachim Guay et à Ursule Ramsay ses deux filles né de son légitime mariage avec Marguerite Guilmain sa chère épouse à chacuns la somme de douze piastres et demi d'espargne. Étant laquelle dite somme pour leur servir et tenir lieu de tous droits légitimes en sa dite succession sans qu'ils en puissent prétendre ni exiger d'avantage en sa dite succession. Et tant qu'à Marie Ramsay femme de Sr Thomas Cumden veut et ordonne le dit testateur qu'elle se contente à ce qu'elle a reçu ci devant sans qu'elle en puisse prétendre ni exiger d'avantage en sa dite succession. Et tant qu'au résidu de tout ses autres biens meubles, immeubles, acquêts, conquêts, argent monnoyé et toutes autres effets et généralement tout ses propres quelconques le dit Testateur les donne et lègue à Marguerite Guilmain sa chère épouse pour en jouir, faire et disposer en pleine propriété et à perpétuité comme de chose principale lui appartenant. Et pour exécuter le présent son testament le dit Testateur a choisi, élu et nommé les personnes de James et Peter Ramsay ses deux fils entre les mains desquels il se desaisit de tous ses dits biens pour en disposer comme dit. Et ce fut ainsi faite, dicté et nommé mot à mot par le dit Testateur au Notaire en présence des témoins ci après nommés et soussignés à lui lu et relu y celui son présent Testament qu'il a dit le toute

bien entendre et comprendre. Veut et ordonne le dit Testateur qu'il soit suivis et exécuté suivant sa forme et teneur comme étant son intention et ordonnance de dernière volonté. Car ainsi faite et passé à St-Giles en la demeure du dit Testateur, sous le numéro cinq, l'an mil huit cent cinquante deux le vingt et un Janvier après midi et a le dit Sr Testateur signé avec Nous Notaire et témoins soussignés sur la minute des présentes, après lecture faite en présence des Sieurs Philip Clark cultivateur et de Thomas Stokes cordonnier tous deux témoins demeurant en la dite paroisse de St-Giles qui ont signé avec Nous Notaire sur la minute des présentes. Signé à y cel « James Ramsay » « Philip Clark » « Thos Stokes » et du notaire soussigné. A. Côté N.P. »

« N° 4354. Enregistré à onze heures et demie du matin le quatre décembre mil huit cent cinquante quatre. »

« Par devant les Notaires Publics de cette partie de la province du Canada, autrefois connue sous le nom de la Province du Bas-Canada, résidents dans le District de Québec soussignés. Furent présents, Arthur Ross, Écuyer, résidant à Montréal Seigneur du Fief et Seigneurie de St-Giles autrement dite Beaurivage, située dans le dit District de Québec: Lequel a reconnu et confessé avoir baillé et concédé, à titre de bail à cens et rentes Seigneuriales, foncières et non rachetables, dès maintenant et à toujours, à Daniel Shallow de la paroisse de St-Giles, cultivateur, à ce présent et acceptant Preneur et Retenant, au dit titre, pour lui ses hoirs et ayans cause à l'avenir, une terre sise et située en la dite Seigneurie de Beaurivage paroisse de Saint-Giles, étant la dite terre Lot Numéro treize de la concession de Gallilée bornée en front à la rivière nommée le Bras et en profondeur au trait quarré de la dite concession joignant d'un côté à l'est au numéro onze et autre côté à l'ouest au numéro quatorze contenant le dit lot de terre trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, sans



garantie de mesure précise, et s'il se manque du terrain, le dit Sieur Seigneur ne sera tenu que de déduire sur les cens et rentes en proportion du terrain qui se manquera, ainsi que la dite terre se poursuit et comporte et que le dit Preneur dit bien savoir et connaître et en être content et satisfait, pour l'avoir vu et visité et en être en possession; mouvant en la censive de la dite Seigneurie de St-Giles de Beau-rivage et envers le domaine d'icelle chargée par ces présentes de vingt chellins courant le tout de cens et rentes foncières et Seigneuriales, payables par chacun an dont le premier paiement écherra et se fera au premier jour de Mars prochain au Seigneur ou à son Receveur ou Agent dûment autorisé au Manoir Seigneurial, ou autre lieu qu'il plaira au Seigneur de nommer, et continuera de là en avant à pareil terme à perpétuité. Pourra néanmoins le Seigneur changer le jour du paiement, sur les mêmes conditions. Le dit cens portant profit de lods et ventes, amendes et saisine, quand le cas y écherra, avec tous les autres droits Seigneuriaux suivant la coutume du pays et promet aussi le dit preneur payer au dit Seigneur vingt chellins courant pour une année d'arrérages de rente due sur la dite

terre à demande. Cette concession faite à la charge par le dit Preneur, ainsi qu'il promet et s'oblige, pour lui, ses hoirs et ayant cause, de défricher et de mettre en état de culture, au moins un arpent de profondeur sur toute la largeur de la susdite terre par chaque année, pendant dix ans de la date de ces présentes, à peine de nullité d'icelles, avec droit de retenu et de retrait au profit du Seigneur, par convention expresse entre les parties à ces présentes, même par préférence aux parents lignagers en cas de vente, volontaire ou forcée, consistant en la faculté qu'aura le Seigneur de reprendre la dite terre à toutes mutations par vente, ou acte équipollent à vente du tout ou telle partie de la dite terre qu'on pourra vendre ou aliéner en vertu de ces présentes, remboursant à l'acquéreur le juste prix de telle vente, frais, mises et loyaux coûts; et avec droit de reconnaissance et déclaration nouvelle à chaque mutation de Seigneur, par succession ou autrement, aux frais du possesseur. Cette dite concession sujette en outre, au moulin banal de la dite Seigneurie à peine de confiscation des grains d'amendes arbitraires, et de payer au Seigneur le droit de mouture des grains que le dit preneur, ses hoirs ou

ayant cause auront fait moudre ailleurs; et avec droit au Seigneur de détourner les cours des eaux ou ruisseaux dans l'étendue de la dite Seigneurie, pour augmenter les cours de celles où pourront être bâtis des moulins banaux, ou autres, au cas que le Seigneur le jugera utile. Pour la dite terre sus concédée, jouir, faire et disposer par le dit Preneur, ses hoirs et ayans cause, en pure rôtüre, en toute propriété, au moyen de, et suivant les présentes; sans par eux céder, donner, ou autrement aliéner le tout ni aucune partie de la dite terre quelconque à aucunes communautés ou gens de main morte, ni y mettre cens sur cens; et il sera loisible au Seigneur de prendre sur la dite terre, (outr le bois de chêne propre pour la construction des vaisseaux du roi ci après réservé) toutes sortes de bois de toute dénomination quelconque, aussi bien que les pierres et autres matériaux nécessaires pour la construction des Églises, Presbytères, Moulins ou autres ouvrages publics, manoirs ou autres maisons ou enclos sur les domaines de la dite Seigneurie, sans du tout en rien payer au dit Preneur, ses hoirs ou ayans cause; lesquels pareillement seront tenus de souffrir et fournir sur la dite terre, tous les

No. 1711a. **Beaurivage, 12th Oct — 1916**

Received from *Heirs Peter Shalton per James P. Shalton*
the sum of *Ten* dollars
on *Seigniorial dues on lots 15 & 16*
concession of *Galilee*
Seignioriy of St. Gilles de Beaurivage. *Mary Simpson Ross*
Seignioresse.

Reçu de rente seigneuriale, en date du 11 octobre 1916, signé par madame Mary C. Simpson Ross

Saint Gilles

chemins et ponts que le Seigneur jugera nécessaires ou utiles, ou qui pourront légalement être ordonnés et de les entretenir en bon état, donner du découvert à leurs voisins à fur et à mesure qu'ils le demanderont, clore et fossoyer mitoyennement avec eux, sans que le Seigneur de la dite Seigneurie, ses hoirs ou ayans cause y soient tenus pour leurs domaines ou terres non-concédées. Promet et s'oblige le dit Preneur aussi, pour lui, ses hoirs et ayans cause, de ne bâtir, ni faire ou laisser bâtir aucune maison et étable en pierre ou en bois sur aucune part ou portion de cette concession, moindre de la moitié d'icelle, à peine de démolition des maisons et étables, et de tous frais et dépens pour le faire faire, et en outre de ne vendre ni autrement aliéner cette concession à aucunes personnes ou personnes quelconques en aucuns lots, parts ou portions moindres de la moitié d'icelle, excepté pour en jouir par indivis, ou pour des emplacements pour des gens de métier et autres, et ce dernier seulement avec la permission expresse et par écrit du Seigneur, à peine de nullité, et de tous autres dépens quelconques qui pourront être occasionnés au Seigneur pour faire déguerpir les acquéreurs à payer et satisfaire par les dits acquéreurs qui auront acquis en convention à ces présentes; pour que la dite terre ainsi concédée par ces présentes ne devienne, par la suite, dénaturée par des divisions ou partages sans fin et sans nombre, ni même par des ventes ou autres aliénations, faites par des cohéritiers ou autres personnes, de parts ou portions moindre de la moitié d'icelle, excepté comme il est ci dessus mentionné; mais que tels cohéritiers, ou autres personnes ayant leurs droits, pourront habiter la même maison, se servir de la même étable, et jouir, par indivis, de leurs parts ou portions, et même y faire construire s'ils le jugent à propos, des granges en bois pour y serrer leurs quotités respectives des grains, foins et autres denrées qui seront recueillies sur telles parts ou portions indivises

moindres de la moitié de la dite terre ou vendre le total ou la moitié d'icelle, soit à quelqu'un d'entre eux, ou à un étranger et en partager le prix de la vente, selon leur portions respectives. Et le dit Preneur, ses hoirs, ni ayant cause, ne pourront construire aucun moulin à farine, ni à scie, ni aucun autre moulin de quelque nature qu'il puisse être, sans au moins, la permission expresse et par écrit du Seigneur. Et le dit Bailleur réserve le droit de chène propre pour la construction des vaisseaux du roi, aussi tous les mines minières et minéraux, si aucuns se trouvent dans l'étendue de la dite terre; et le terrain propre à construire et bâtir des moulins à farine ou à scie ou établissement pour aucune manufacture que ce soit, de la contenance de six arpents en quarré, au cas qu'une situation propice à cela se découvre dans la suite, en payant un juste prix, suivant l'estimation de personnes experts qui seront choisies par les parties, si le dit terrain se trouve défriché et mis en valeur (et non autrement) mais diminuant la rente de la dite terre au prorata pour les dits six arpents. Et le dit Preneur, à ses propres frais et dépens, fera mesurer, aligner et border, par un Arpenteur juré, la susdite terre dans toute sa largeur et profondeur, du quel bornage il fournira, aussi à ses propres frais et dépens, immédiatement au Seigneur copie du Procès verbal en bonne forme; et il tiendra feu et lieu et fera les défrichements nécessaires sur la dite terre dans une année, à compter du jour de la date des présentes, sous peine de réunion au domaine du Seigneur de plein droit. Fournira aussi, à ses propres frais et dépens, le dit Preneur, immédiatement au Seigneur, une expédition de ces présentes; comme aussi les acquéreurs et détenteurs de la dite terre, ou de la moitié d'icelle, ou d'aucun emplacement sur icelle dans les cas exprimés ci dessus, exhiberont et donneront, à leurs propres frais et dépens, au Seigneur, à la suite, copies de leurs contrats d'acquisition en bonne forme,

à chaque mutation, sous tels titres qu'ils puissent être, dans les vingt jours de leur possessions respectives, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts, laquelle clause est expresse et de rigueur. À toutes lesquelles charges, clauses, conditions, obligations et réserves susdites le dit preneur, pour lui, ses hoirs et ayans cause, convient expressément, et affecte, oblige et hypothèque par ces présentes la dite terre, qu'il promet et s'oblige, pour lui, ses hoirs et ayans cause, par ces présentes, dûment cultiver, bâtir, entretenir en bon état et garnir de bestiaux, tellement que le dits cens et rentes, droits ou redevances, annuelles ou casuels, ci dessus stipulé, puissent aisément s'y prendre et percevoir par chacun an; et si le dit preneur, ses hoirs ou ayant cause avaient manqué à satisfaire au contenu ci dessus, en ce cas pourront le Seigneur, ses hoirs ou ayans cause rentrer de plein droit en la dite terre, ces présentes demeurant, néanmoins, en leur force et vertu pour les arrérages des dits cens et rentes et autres droits Seigneuriaux ou redevance annuels ou casuels, lors dus et échus, et dommages faits sur la dite terre. Car ainsi et promettant et obligeant et renonçant.

Fait et Passé à Saint-Giles en l'étude de M^{re} A. Côté, l'un des Notaires soussignés le trente et unième jour du mois de Décembre l'an mil huit cent cinquante trois avant midi, sous le numéro cinquante et un, le dit Sieur Seigneur a signé avec nous Notaires sur la minute des présentes et le dit Preneur a déclaré ne savoir signer de ce enquis.

Lecture faite et signé à y celle « Arthur Ross », « Jos Laurin N. P. » et du Notaire soussigné « A. Côté. N.P. »

Vraie copie de l'original demeurée de record en mon étude. »



M. *Jean P. Shaloin* St-Gilles, Qué., 13 Oct 1909
St-Gilles COMPTE NO. 1

En compte avec **Nazaire Demers,**
 Marchand Général.

Marchandises Sèches, Chapeaux, Chaussures, Hardes Faites, Tweed, Epicerie, Provisions, Farines, Grain, Son, Gru, Ferronnerie, Tapiserie, Vaisselle, Fourrures, Prêlarts, Tapis, Huiles, Peintures, Vitres, Meubles. Graines et Grain de Semence, vendus à 30 jours ou 5% d'intérêt. Spécialité: BEURRE. Agent pour Machines Agricoles de toutes sortes.

AGENT D'ASSURANCE SUR LA VIE ET LE FEU.

TERMES: 6 p. c. chargé sur tout compte passé dû.

DATE	ARTICLES	FOLIO	DÉBIT	CRÉDIT	TOTAL
1909					
Oct	Montant rapporté		10 98		10 98
13	1 boîte yeast		4		11 02
13	100 lbs grue		1 90		12 92
18	1 grain sur 1.25. 1 grain Overall 1.00		2 25		15 17
22	1/2 gal Huile Charbon		10		15 27
25	1 lb talon 25. 100 lbs farine 2.90		3 15		18 42
30	1 gal Huile Charbon		20		18 62
Nov 3	6 briques savon		27		18 89
6	2 boites yeast 7. 1/2 gal Huile Separ 19		26		19 15
16	4 gal Huile Charbon		75		19 90
Dec 1	1 grain sur Huile		2 50		22 40
1910	1 grain Overall		1 00		23 40
Jan 10	1 farin		65		24 05
	Reçu en argent			20 81	3 24
Jan 7	1 sacre 90. 1 manate 20		1 10		4 34
30	1 sacre 90. 1/2 yd coton 27. 1 manate 7		1 24		5 58
Avril 4	4 gal Huile Ch 75. 1 boîte yeast 7		82		6 40
23	13 lb. bli d'inv 23. 1 sacre 10		2 33		8 73
Mai 12	1 poche Reçu			10	8 63
20	11 maget grain 44. 1 sacre 15. 1 boîte yeast 15		74		9 37
21	4 gal Huile Ch 75. 10 bar savon 25		1 00		10 37
23	1 corn blach 10. 1 lb grue 30. 1 charbon 45		75		11 12
25	86 lbs bli d'inv 1.47. 1 poche 10		1 57		12 69
juin 1	1 halast		35		13 04
4	3 1/2 grain 12. 1 lb grue 18. 1 grain fin 8		33		13 37
9	1 boîte allumette 13. 1 boîte yeast 7		20		
"	1 " soda 5. 1 grain 25. 1 grain 5		35		
"	2 grain cordon 4. 1 bouteille limon 25		29		14 21
11	1 bouteille vin nouveau 15. 1 thé noir 25		40		
"	1 lb poudre condition 25. 3 amcorn 1		26		14 87
15	1 sac poudre Woodlatter		25		15 12
16	1 yd drap 4. 1 sacre 5		9		15 21
22	1 bouteille Huile vin		15		15 36
29	1 sacre bon Amir		15		15 51
juillet 6	1 bouteille vin nouveau		15		15 66
18	1 lb vert 19. 1 grain		30		15 96
20	4 gal Huile Ch 75. 1 grain Overall 90		1 65		17 61
	Montant		38 52		
	Cr			20 91	
	Montant transporté				17 61

Facture du magasin Nazaire Demers, marchand général, datée du 13 octobre 1909

